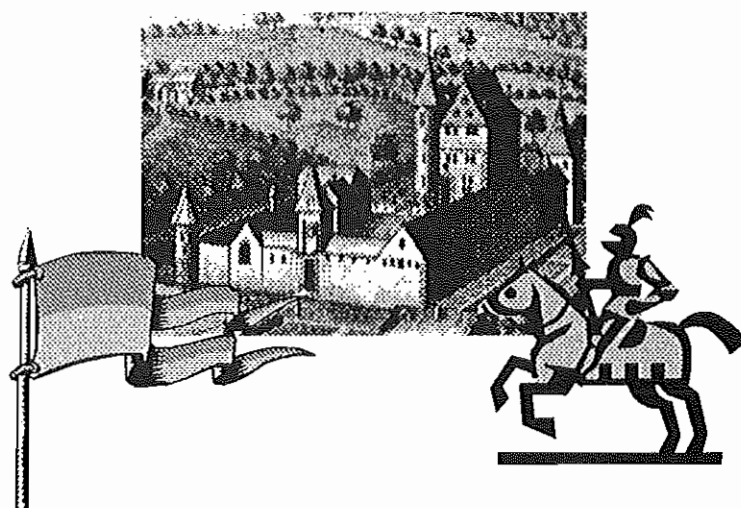


CRUP'ECHOS
Recueil spécial
10 ans

Chapitre IV



La Seigneurie de Crupet

LA SEIGNEURIE DE CRUPET

INTRODUCTION

Le titre de ce chapitre est en fait celui de la thèse de fin d'études de Régendat en Histoire de notre amle Véronique MORYSSE qui, tombée amoureuse de notre petit coin de paradis, avait choisi ce sujet sans trop savoir où cela la mènerait. Elle a pu mener ce travail à bonne fin, fin toute provisoire puisque l'auteur nous a confié que l'on était loin d'avoir épuisé le sujet ! Dans l'attente d'une suite éventuelle nous vous présentons ici une synthèse de ce travail qui se scinde en trois parties :

1. Histoire de la seigneurie et du château de Crupet au moyen-âge.
2. L'église de Crupet, les pèlerinages et les traditions locales.
3. La composante naturelle, Crupet et les problèmes économiques du XXème siècle.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, nous vous présentons les aspects originaux repris dans ce travail très bien documenté puisque la bibliographie et le rappel des sources comprennent près de 14 pages. Des archives inédites extraites des Archives Générales du Royaume ont même été exploitées, il s'agit du « Fonds de Mérode ». La famille de Mérode, bien que n'ayant jamais résidé à Crupet a été au cours du temps un des propriétaires du domaine qui nous tient à coeur.

Véronique MORYSSE a essayé de situer le domaine de Crupet dans l'histoire de la Principauté de Liège. C'est ainsi que l'on apprend dans un document de 1304 que les plus anciens seigneurs de Crupet descendaient de la maison noble de Wellin dont l'origine remonte au début du XIIème siècle. Ce domaine de Crupet fut partagé entre deux branches d'une même famille dont les liens semblent assez obscurs, (sans doute n'étaient-ils pas frères ?) : Henri de Wellin, dit de Venatte ou de Crupet, et François (le document dit « Frank » de Crupet, preuve d'origine franque sans doute). Ce partage de biens entre membres familiaux explique, dans un microcosme local, ce processus irréversible du morcellement moyenâgeux. Ce « Frank » est d'origine « ministériale » puisqu'il est fils d'écuyer.

Ce document de 1304 montre la dépendance effective de Crupet vis-à-vis de la Principauté de Liège. (Nous verrons plus loin, qu'en fait la limite entre cette Principauté et le comté de Namur était matérialisée par le ruisseau de Mièr et le Crupet. On peut facilement imaginer les « bagarres » sur les rives de ces paisibles ruisseaux qui représentaient surtout une source d'énergie hydraulique considérable pour l'époque, mais aussi LA source d'eau potable de la région au lieu-dit FONTAINE DIEU²⁴. Les ressources économiques sont celles bien connues, à savoir : bois, prés, rivière (déjà à l'époque des viviers -truitellerie avant la lettre-), brasserie -la Crupétoise ne date pas d'hier-, moulins et cultures.

L'existence de l'église est également confirmée et il faut enfin souligner que le document reprend le terme de « Manoir » et non de « Château » ! (Il s'agissait donc d'une habitation de « non noble » et à environnement rural, sans composante militaire de défense).

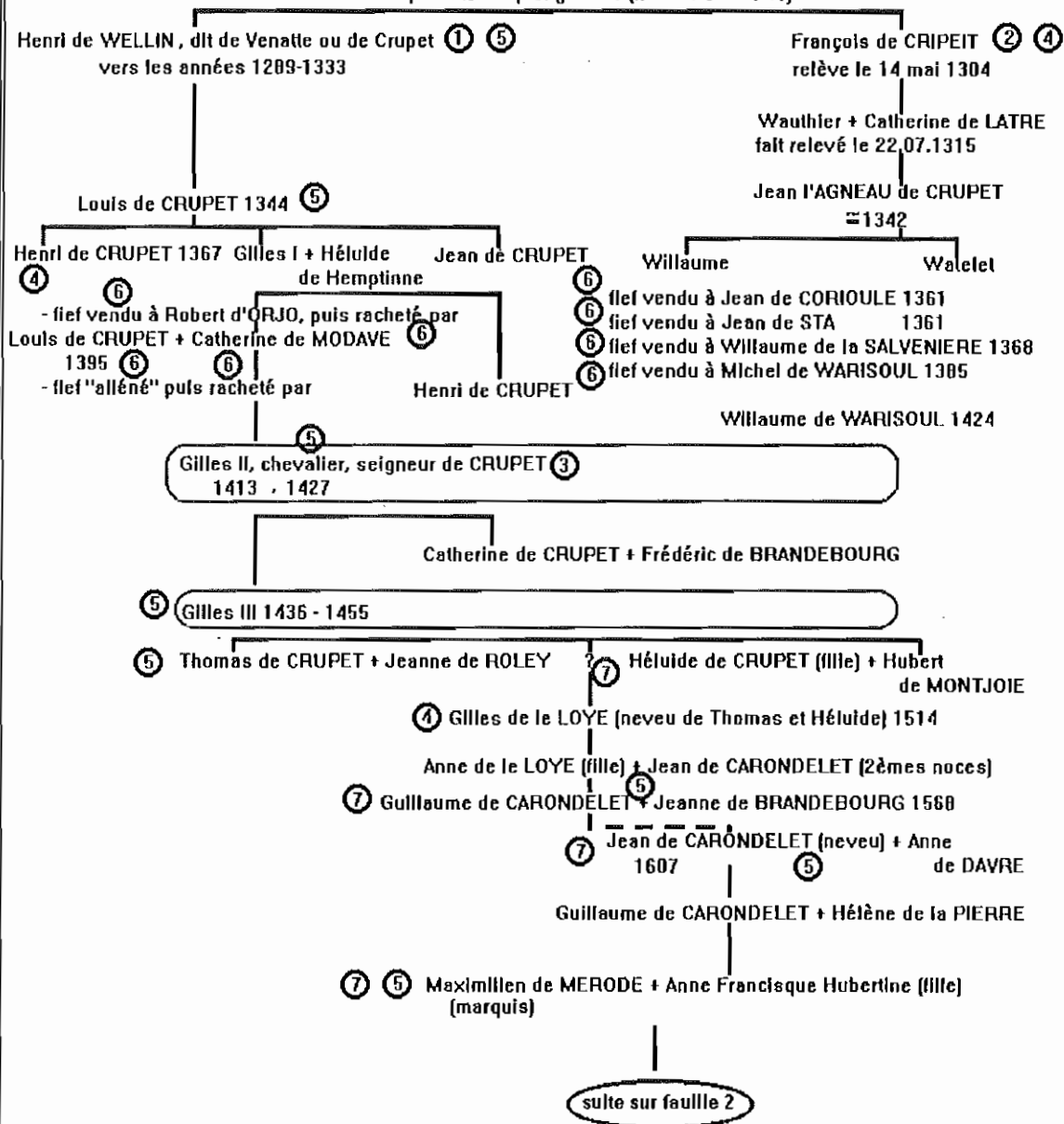
Sources : BORMANS (S) et SCHOOLMEESTERS (E), cartulaire de l'église Saint-Dambo de Liège, T3, imprimerie Hayet, Bruxelles, 1898, p 43-44, doc DCCCCXXI

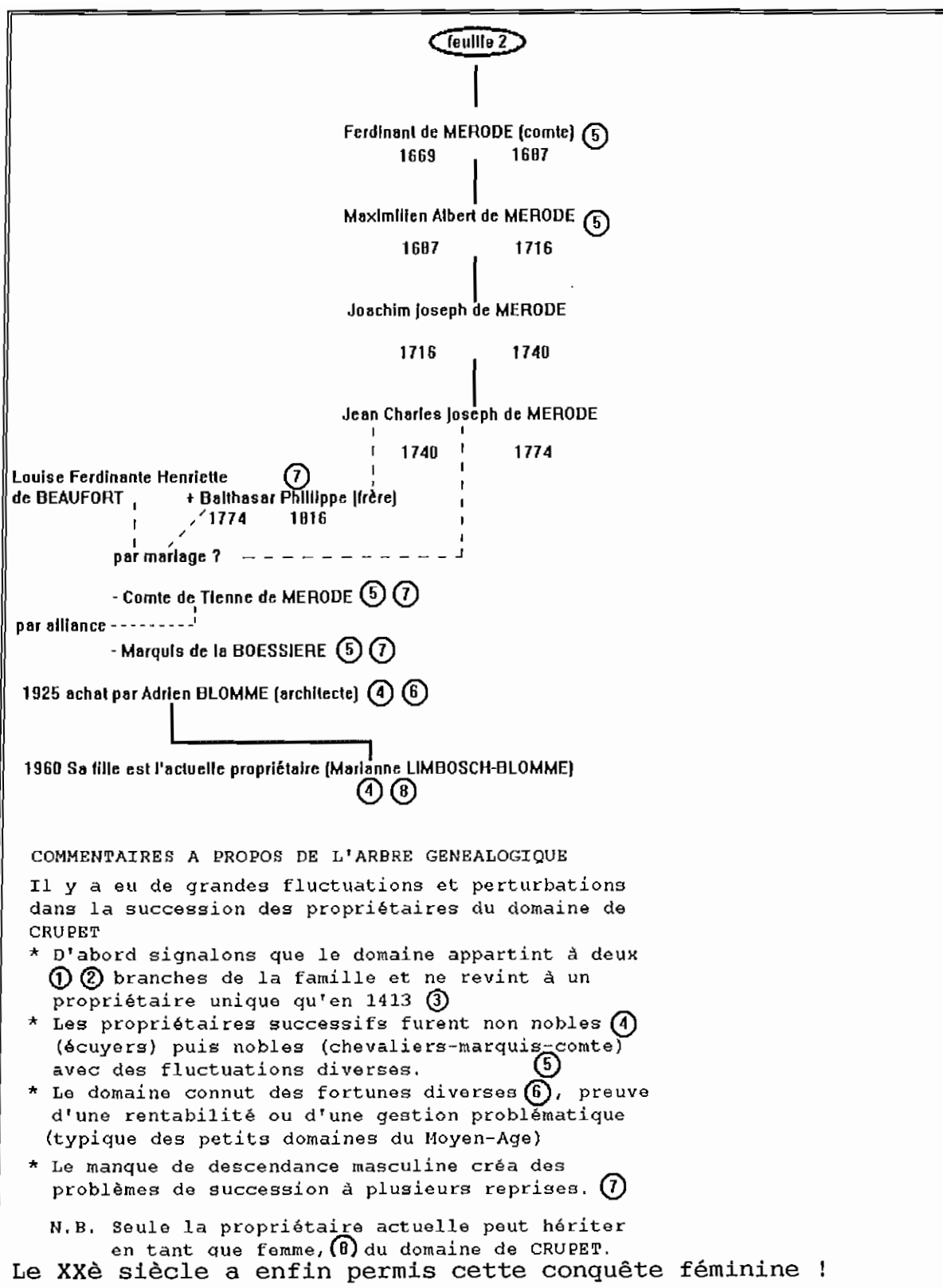
Voici la généalogie des seigneurs de CRUPET ainsi que les commentaires qu'en a fait Véronique MORYSSE.

²⁴ Cfr Chapitre « Crupet et son eau »

GENEALOGIE DES SEIGNEURS DE CRUPET

parenté de quel genre ? (frères? cousins?)





A la fin du XII^{ème} siècle, la plupart des grands domaines font place à des petites seigneuries assez typiques : un donjon, une ferme attenante, deux ou trois fermes à quelque distance, des bois au profit des manants, de maigres cens. Bref, de quoi vivre, mais chichement !

D'où transfert assez fréquent de ces petits domaines à des bourgeois enrichis, disparition de noms de familles par dispersion des biens, passage de certains à la classe inférieure, celle des hommes de loi, existence besogneuse de certains seigneurs qui cultivent eux-mêmes leurs biens et qui deviennent vite « pauvres labourans ».

Ceci est un raccourci saisissant de l'histoire de la seigneurie de Crupet, de sa destinée depuis sa création jusqu'à nos jours !

Le comté de Namur, au X^{ème} siècle, était en déclin.

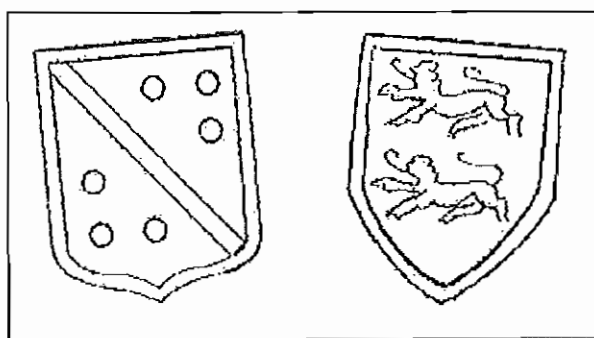
Au début du XII^{ème} siècle, il profita d'un fléchissement de l'autorité épiscopale pour pousser ses possessions au seuil de la Hesbaye et pénétrer au Condroz, au détriment de la Principauté de Liège.

Mais Crupet resta domaine liégeois ! comme le prouvent de nombreux documents.

En effet, ils révèlent :

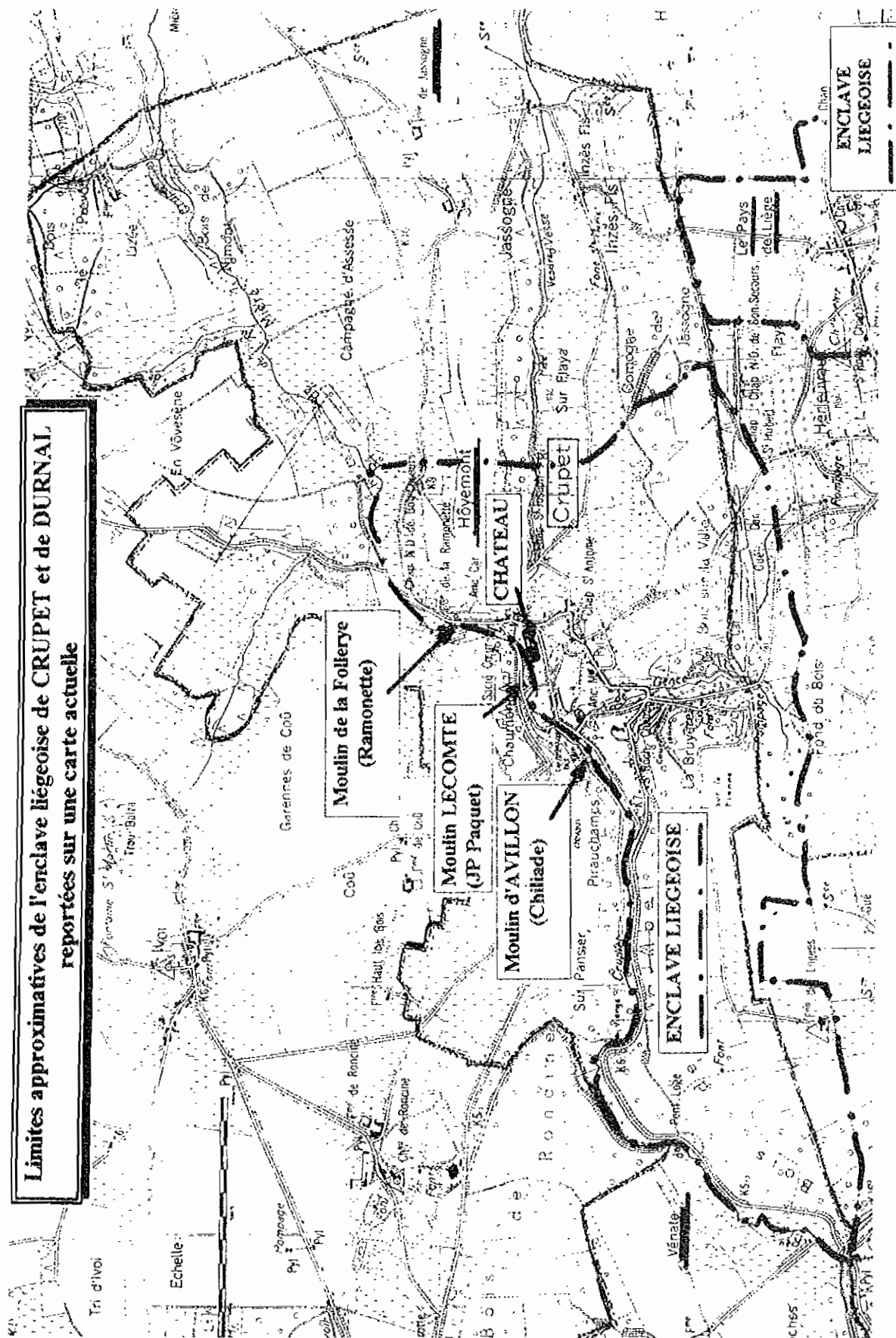
- l'environnement pressant de Crupet
- le document de 1357²⁵ montre un comté de Namur qui « encercle » littéralement le domaine de Crupet de ses possessions ou, du moins, de ses protectorats (fiefs hautains)
- l'aspect très caractéristique que va prendre et garder Crupet tout au long du moyen-âge, à savoir une situation « insulaire » au cœur du comté (voir ci-dessous la carte actuelle où les limites approximatives de l'enclave ont été reportées).

Cet aspect très particulier d'enclave de la Principauté de Liège dans les terres namuroises explique très probablement la protection politique dont bénéficia la seigneurie mais aussi sa stagnation économique car les tracasseries d'ordre commercial n'ont pas manqué : c'est ce que révèle notamment un document de 1732, qui illustre parfaitement ce conflit frontalier qui dura quatre siècles (doc 6).



²⁵ Les références bibliographiques sont reprises en détail dans le travail de fin d'études.

**Limites approximatives de l'enclave liégeoise de CRUPET et de DURNAL
reportées sur une carte actuelle**



1732

Doc 6

Transaction entre Messire Joseph Comte de Mérode Marquis de Deynse Seigneur de Crupet et Noble Seigneur Nicolas Ernest Baron de Mettecoven(?) Seigneur de Jassogne, Moulin Le Comte, Avillion moulin et Venatte à titre de Madame Son Espouse touchant les différents au sujet de la pesche du ruisseau du bois nommé Sart(?) Martia et autres.

Le Sixième novembre mil Sept cent et trente deux pardevant La haute Cour en justice de Crupet Mayeur Le St Jean Jacques de Frahan, Eschevins Joseph Zandre, Charle Charlot, Martin Delvausalle et Jacques Bulet est personnellement comparu ledit Joseph Zandre notre confrère lequel comme porteur de l'act qui serat icy conclus ... comis et autorisé à part toutes solemnités par luy recognus opéré et réalisé selon sa forme et tenue qui de met à autre sensuit et est telle.

Comme il y a différents procès indécis au Conseil Provincial de Namur entre Son Excellence Messire Joseph Comte de Mérode et du Saint Empire Romain Marquis de Deynse VisComte de Wermemont Seigneur de Crupet et Noble et Illustre Seigneur Nicolas Ernest Baron de Mettecoven Seigneur de Jassogne Venatte à titre de Madame Marie Joseph Philippine Eléonore née Marquise d'Arteaga Son Espouse, à savoir primo : au sujet de la pesche dans le ruisseau faisant la séparation des Seigneuries de Crupet et de celle de Jassogne moulin Lecomte et Avillion moulin de laquelle le Seigneur Marquis de Deynse et ses prédécessuers ont toujours esté en paisible possession, de même que d'un autre procès au même sujet comencé le 12 septre 1724 à charge de Jean Purnode meunier de ladite Dame Baronne de Mettecoven au moulin Lecomte pardevant la Court de Crupet resté en suspend par rencharge(?) des Seigneurs Eschevins de Liège, Item d'un autre agité sur lettres de maintenue impétrée par ladite Dame Baronne de Mettecoven audit Conseil de Namur au sujet du Canton de Venatte et finalement encor un autre intenté en vertus des lettres d'adjournement obtenus par ledit Seigneur Baron de Mettecoven audit Conseil pour revindiquer le fond d'environ un bonnier et demy de Bois vulgairement appelé le Sart Martia tenant d'un costé le long du labour nommé Pensert en d'autre costé à Avillion moulin appartenant à ladite.....

En 1303, Henri, comte de Luxembourg (avoué du Prince-Evêque de Liège) avait donné à perpétuité le moulin de Crupet, dit « le moulin le Comte » à Henri de Venatte.

En 1732, la transaction effectuée entre le comte de Mérode et le baron de Jassogne révèle toujours ces contestations de limites :

- la pêche dans le ruisseau fait problème car ce ruisseau constitue la limite entre les communes de Jassogne (comté de Namur) et de Crupet (Principauté de Liège). (voir reportées sur une carte actuelle les limites des enclaves de Crupet et de Durnal telles quelles sont encore renseignées par le comte de Ferraris vers 1770)²⁶.
- Il est question de moulin situé sur le ruisseau et faisant l'objet de contestation entre ces deux seigneuries.

En 1199, le comté se disloqua partiellement, victime de la politique matrimoniale du Luxembourg.

Crupet était un territoire en bordure du comté de Namur.

- Les princes devinrent de plus en plus faibles (empereurs et comtes). Les seigneurs locaux, à l'ombre des châteaux, devinrent de plus en plus indépendants; Cela entraîna un nouvel émiettement des biens et une diversité des droits publics, ceux-ci se différenciaient selon les régions.
- Des conflits locaux se déclarèrent, par exemple « la guerre de la vache ». L'évêque de Liège fit remarquer d'ailleurs, lors du conflit, qu'il « tient sa justische (sic) et sa seigneurie du roi d'Allemagne ».

Crupet fut concerné par ce conflit, futile dans ses origines, lourd d'importance dans ses rapports de force politique.

²⁶ Des plans manuscrits du XVII^e siècle et un plan du village de Crupet en 1636 sont repris dans le mémoire.

- Au milieu du XIV^{ème} siècle, le comté de Namur est une Principauté d'empire mais pratiquement indépendante. Cependant, son territoire a subi de cruelles amputations au profit de l'évêque de Liège et du Duc de Brabant. Ses limites étaient indécises encore car les frontières féodales n'étaient pas des lignes mais des marches !

Crupet possession liégeoise, échappa aux fortunes diverses et à l'histoire agitée du comté de Namur. Beaufort (aux portes de Huy) et Pollvache (aux portes de Dinant) ne sont que ruines ! Crupet y doit peut-être sa miraculeuse sauvegarde !

L'apogée de la Seigneurie de Crupet semblerait, au point de vue politique, se situer à l'aurore du XVI^{ème} siècle.

En effet, échappant aux infortunes du comté de Namur, son voisin, elle put sans doute accroître son prestige et ses biens.

Le document de 1510 qui suit (doc 9), nous apprend en effet que la charge du maître des lieux est anoblie, sa demeure est devenue forteresse, la reconnaissance et la considération des princes-évêques sont probants.

Malheureusement pour elle, la seigneurie de Crupet fut confrontée à plusieurs reprises à ce problème grave, au Moyen Age, d'absence de descendance masculine.

Ce document en est d'ailleurs une parfaite illustration : il y eut conflit de succession à la mort de Thomas de Crupet et sa veuve put, enfin, après de nombreuses péripéties, transmettre les biens et le pouvoir à son neveu, Gilles (Giele) de la Loye (delle Loye) annonçant une nouvelle génération de propriétaires : les Carondelet.

1510

Doc 9

Document actant le don de la Seigneurie de Cruppey par Dame Jehenne de Roley veuve de Messire Thomas de Cruppey à Giele Delle Loye

Cruppey

Jacque de Corswarème Seigr de Hierge Maître de La cité de Liège, Lieutenant Feudal de très Reverend père en Dieu très Haut et puissant Prince et mon très redouté Seigr Monseign Erard de La Mank, Evesque de Liège duc de Brull Comte de Looz. A tous ceux qui ces présentes verront et oront salut, savoir faisons que pardevant Nous et les Hommes feudals de notredit très redouté Seigr icy dessoubs denommez comparurent personnellement l'an de grace Mille cinq cents et dix le vingtdeuxieme jour de fevrier Dame Jehenne de Roley vefve de feu Messire Thomas jadis Seigneur de Cruppey, Chevalier, d'un parte, et Giel Delle Loye, d'autre part.

La endroit après que Laditte Dame jehenne ait pris à Mambour Josse de Hun, Bailly de Wasaige, la present, et que livré Eu act esté par le pan par l'enseignement desdits Hommes, elle et Ledit Josse requisent à relever de notredit très redouté Seigr et de sa venerable Eglise de Liège

Les Maison, forteresses, Terres, Haulteurs, Seigneurie, Cens, rentes, Heritages, Biens Heritables, appendices et appartenances dudit Cruppey, ainsi et si avant que le jadis Messire Thomas l'avoit relevé de feu bonne memoire Monsr Loye de Bourbon, jadis Evesque de Liege, cui Dieu pardonist, à elle Laditte Dame Jehenne escheus, succedés, devolus, et appartennans, par la mort, trepas et succession de Soudit feu Marit, et comme telle qui le disoit avoir gaignie et conquesté à son corps et par sa main plevie suivant la nature de La Loy de Liege, par quoy à raport et enseignement desdits Hommes feudals avons à laditte dame Jehenne desdittes Maison, forteresse, Terres, Haulteur, Seigneurie, Cens, rentes, appendices, et appartenances, sy avant que à elle sont escheus et appartennans par la raison ditte, et qu'ils sont mouvans en fief de notredit très redouté Seigr et de laditte Venerable Eglise, fait don et vesture ens le comandames ban et paix, sauve le bon droit de chacun, et à notredit très redouté Seigr et ses successeurs le pouvoir et puissance de greer ou adninuller(?) tous testamens, convenances de Mariage, pactions, ou contracts qui dudit fief povoient estre faits parcydevant, en apparoint temps futur, et Ledit Josse Mambour en fist feaulté et en demeurat Homme de fief à l'usage de La Court. Ce fait Maditte Dame fut si conseillée qu'elle avec

sondit Mambour reporturent sus en notre main Lesdittes Maison, forteresse, Terre, Haulteur, Seigneurie, cens, rentes, Heritages, Biens heritables, appendices, et appartenances dudit Cruppey par eulx icy desseur relevés, sy ces quifturent et absolument y renonchurent, et s'en desheriturent aux us et profit dudit Giele delle Loye, la present ce requerant, auquel à rapport et enseignement desdits Hommes feudal en feismes et donnames don Ban et vesture, et il les reprit et releva, es fist feaulté et Hommage à notredit très redouté Seigr et à ladicte Venerable Eglise à main la bouche et par serment aux usages de ce faire, sauve le bon droit de chacun, et à notredit très redouté Seigr le pouvoir comme deseur et incontinent ladicte vesture prise par ledit Giel, il recognut à ladicte Dame Jehenne devoir avoir endit fief ses Humiers et Vivaries.

Lesquelles relevation, reportation, et tout ce que prescript est nous Ledit Lieutenant mismes en le warde(?) et reffenance de Monsr Lambert Doûpe Canoine de Liege, Archidiacre de Brabant, Chancelier Thiry de Moumale Seigr de Braive, Giele Le Berlier à present Maitre de Liege, Johan Rükman Eschevin de Liege, Andrier de Wihongne Le joenne, Jacquemin du Bois, Uoeit de Nivelles, Gerard Depas Mayeur, Henry Dinois secretaire feudal, et autres.

Donné soub notre scel icy appendu l'an mois et jour susdits

(sé) illisible

NDLR : dans la reproduction des documents d'époque, nous avons essayé de déchiffrer et de reproduire, tant que faire se peut l'écriture originale.

CRUPET ET SON HISTOIRE ECONOMIQUE

Crupet et son économie florissante

Dans ce troisième volet de l'historique de notre village le plan économique est abordé.

L'économie rurale, au sud du sillon Sambre-et-Meuse, est une économie qu'on peut qualifier de fermée (plus qu'au nord de ce sillon).

Crupet appartient à ce site géographique.

I. Causes géographiques

Plus de vallées sinueuses avec relief plus accentué donc plus de moyens de défense sont nécessaires : cfr. l'axe Poilvache-Spontin-Crupet ...

L'immensité des forêts au sud du sillon renforce cette économie fermée.

Cette situation accroît le nombre et la faible étendue des seigneuries foncières et hautaines car la propriété sur les personnes et les biens se concentre mieux dans un paysage plat et ouvert. Les seigneurs furent d'ailleurs plus rares en Hesbaye namuroise qu'en Condroz.

Une carte politique du comté de Namur en 1357 révèle un plus grand nombre de fiefs à superficie plus réduite donc un plus grand nombre de seigneurs au sud de la Meuse alors que le nord annonce d'avantage les grands domaines et fiefs moins nombreux bien que plus étendus. Le nombre accru de châteaux, vestiges de cette époque dans la partie sud (Spontin,...) semblerait le confirmer.

Cette fermeture économique est, de plus, une entrave au progrès social et au progrès démographique, donc à la constitution de villes (seule Ciney méritera ce statut en Condroz et encore le doit-elle au fait qu'elle fut propriété ecclésiastique et centre de foires dans un monde rural).

II. Causes économiques.

Il n'y a pas de voie commerciale valable. (Comme par exemple des voies fluviales ou d'anciennes chaussées romaines importantes).

III. Causes politiques.

Avancée de la tutelle de l'évêque de Liège qui explique, en somme, l'avantage et la protection dont bénéficia CRUPET.



"oublié" géographiquement Au creux d'une vallée en dehors des grandes voies d'invasion.	"protégé" politiquement par son appartenance à la Principauté de Liège.	"figé" économiquement donc peu rentable et peu attirante pour la convoitise des puissants voisins.
---	---	--

Les ressources sont celles d'un sol pauvre.

- Les crêtes sont couvertes de forêts.
- Les vallées abritent quelques cultures de seigle et d'épeautre. (pain).

Deux atouts économiques majeurs :

1. Le bois, facteur de prospérité à l'époque, utilisé pour la construction, le chauffage, l'énergie, les charrois, les clôtures pour animaux, le charbon de bois pour les forges qui n'apparaîtront que beaucoup plus tard.

2. Riches filons de minerais de fer et grosses couches de calcaire propres à la taille, le polissage et la cuisson dans les fours à chaux. (NDLR : voir l'ancien « TCHAFOR » au carrefour de Jassogne).

A partir du XVI^{ème} siècle surtout, le sud devient industriel (carrières, mines, forges, moulins).

Les bois inondant le paysage condrusien, les maigres cultures se réfugiaient donc dans les vallées.

Crupet doit, semble-t-il, sa création à une situation géographique intéressante :

- non pour des motifs de défense (motifs politiques)
- mais pour des motifs d'exploitation rurale avec présence d'eau (motifs économiques).

La pauvreté du sol de Crupet au niveau agricole est encore attestée par un document de 1716 où une requête d'un manant (Nicolas Terrasse) résidant à Crupet signale qu'il n'y a terres et champs labourables (donc de rapport !) que celles dépendant du château.

Quelques particuliers font labourer une partie de leurs terrains qui pourtant ne seraient propres qu'à une méchante pâture. Cela révèle une pauvreté de rapport des terrains de Crupet au niveau agricole.

Les ruisseaux condrusiens sont peu longs et à pente rapide. Ils creusent donc des vallées étroites et profondes qui créent de beaux prés par dépôt d'alluvions, facilitent l'accès des richesses du sous-sol en rabotant et en creusant profondément les reliefs. De plus, ils constituent une force motrice excellente pour les moulins, les fourneaux, les affineries, les stordoirs, les tanneries, les fouleries, les batteries de chanvre.

N'oublions pas non plus la richesse en poissons, réserve alimentaire non négligeable, surtout à l'époque !

Cette situation ne favorise cependant pas la densité de la population.

Crupet relève sans en faire partie politiquement, d'un paysage namurois peu homogène économiquement et géographiquement mais parfaitement autarcique, c'est-à-dire vivant exclusivement de ses propres ressources.

Cette autarcie crupétoise s'est manifestée dès les origines et s'est remarquablement maintenue jusqu'au XX^{ème} siècle.

Rappelons-nous ce document de 1304 qui attestait de la polyvalence des ressources de la seigneurie (voir ci-dessous).

Quatre siècles plus tard, un document de 1702 confirme ces caractéristiques économiques :
Ce document nous révèle notamment que :

- La seigneurie de Crupet relève toujours de la Principauté de Liège.
- Les seigneurs ont possédé « de toute ancienneté les biens possédés par les présents seigneurs : château, bois, prairies, jardins, terres labourables, le tout plus ou moins 50 bonniers et davantage ».

Sur un document annexe, on relève trois moulins à farine et deux moulins à l'huile.

Un plan de 1636 révèle l'existence de stordoirs et foulonnerie.

Un intéressant relevé baptismal de 1763 rappelle la composition du village de Crupet. On y relève notamment :

« un maître charpentier, trois tisserands, un maître tonnelier(?), un greffier, un pasteur (avec un domestique et deux servantes !), quatre forgerons, un tailleur, un maître charpentier plus un fondeur(?) de charbon de bois, un rentier (plus trois domestiques et deux servantes !!), un meunier à farine, un fondeur, un tailleur au bois, un fabriquant de poudre, un coupeur au bois, un aubergiste. »

Si l'on regroupe ces professions, on relève donc : quatre travailleurs du fer, trois travailleurs du textile, trois travailleurs du bois, un meunier « travailleur indépendant », un aubergiste « travailleur indépendant », des producteurs d'énergie (charbon de bois et poudre...).

Un document découvert dans les Archives générales du Royaume (Fonds de Mérode) - N495 à Bruxelles, dresse un relevé chronologique des entreprises crupétoises :

- 1528 : foulerie et tordoir : textile
- 1566 : « marteau-fourneau », une usine appelée vulgairement « la maison de la Forge » : métallurgie.
- 1642 : maison appelée « à la Forge ».
- 1650 : un terrain cédé à « Salpêtre » pour y bâtir une usine à poudre;
- 1667 : arrentement du cours d'eau pour y faire une usine à poudre par un certain « Salpêtre ».
- 1772 : arrentement de deux terrains sur terre inculte.

Quelques notions de vocabulaire :

- L'unité de surface au moyen-âge était le bonnier (+ ou - 94 ares 61)
- L'unité de mesure des denrées sèches était le muid (+ ou - 241 litres 87, mesure rase).
- Le cens était la redevance perçue par le seigneur.

Le chapitre de l'église de Ciney, l'abbé de Leffe et Gilles, seigneur de Thynes, chevalier, font savoir que Franke de CRUPET a relevé de l'évêque de Liège différents biens, notamment sa part de la seigneurie de Crupet.

Le 14 mai 1304.

A toz chiaz ki ces présentes voiront et oront li prevos et li chapitres del eglise de Cieney, Walerans abbés de Leffe et gilles sire de Thienex chevaliers, salut et connaissance de veriteit. Connute chose soit a toz ke par devant noz vint Frankes de Cripeit liz a Watremeit de Cripeit escuier, et connut pardevant noz l'ilh avoit releveit et tenoit en fiez de notre révérend peire mon sangnour Thiebaut par la grasce de Deu eveske de Liege le moitie de cinquante boniers de terre gisant a Sacherne⁽¹⁾, item le moitie de trente cinq boniers de bois, item le moitie de cinq jornaz de prelt, item le moitie des viviers, item le moitie de sizante solz de tournois petis de cens par an, item le moitie de diz et wit chapons de rente par an, le moitie de quatre muis d'avoinne de rente par an, item le moitie del jardin et dele bressine de Cripeit, item le sienne part del patronage de l'eglize de Cripeit et le siene part delesengnerie de deuz cens boniers de bois, et le siene part dele sengnerie et dele justice de Cripeit

⁽¹⁾ Sacherne doit être un lieu dit de la commune de Crupet à l'époque (« Jassogne » ?).

k'ilh at et tient en le vilhe, el ban et el terroit de Cripeit, dont Angneas ses freires at l'atre moitie encontre, item son manoir de Cripeit atot le porpriz, item quinze boniers de terre el terroit deseur dit, diz solz de cens sor une maison a Courz, et siz soz de cens sor une maison devant le molin a Cripeit, en la queile Angneas ses freires devant dis ne part nient ensi k'ilh Frankes at connut pardevant noz. Et ces dis biens noz reverens peires devant dis at rendut en fiez a dit Frankon, et ilh Frankes l'en at fait homage et feauteit si komme ilh affiert en teiz choses, et en est ses hons de fiez. Et a ces ovres deseur dites furent present li homme le dit reverent peire ensi k'ilh Frankes nos fait entendant, asavoir sunt messires Lambers d'Upeit chevaliers, Jehans voweis de Horion, Arnus voweis d'Amain, Wotoule de Jupilhe balhius do pont d'Ameicourt, Gerars de Bouigneistier balhius de Hesebain, Eustasses li Frans hons, Wilheames Cossens, Renars de Holignoule, Thonars de Foz, Jehans li fiz Rennekin de Foz, Jehans moreaz de Horion et pluseur alre en cui warde ces choses furent mises. Et en temongnage de la connaissance le devant dit frankon, ki ensi l'at connut par sa propre volenteit pardevant noz, avons noz ces presentes lettres saelees de nos propres saeaz a la requeste del devant dil Frankon, la queille connaissance fut faite en l'an de grasce milh CCC. et quatre, lendemain de la feste sent Servai el moiz de mai.

A. Charte n° 469, original avec fragments de sceaux.

B. Liber chart., n° 407, fol. 201v°(XIV^{ème} s.)

Le déclin économique.

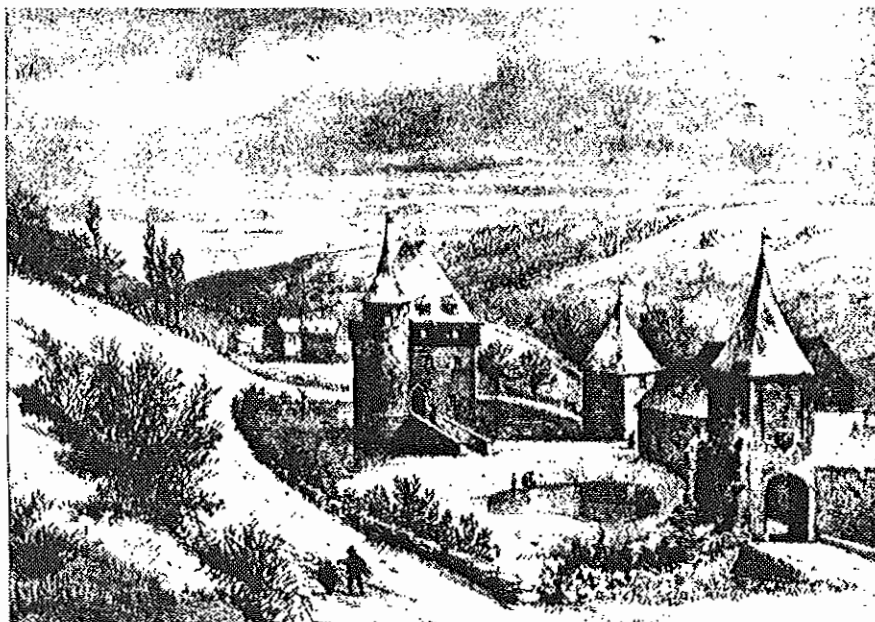
Dans ce quatrième et dernier volet de l'historique de notre village, nous terminons la revue du mémoire de fin d'études de Véronique Morysse. L'auteur explique le déclin économique de Crupet. (Le reste du mémoire concerne plus spécialement l'église et les grottes dont nous avons déjà abondamment parlé dans nos publications.)

Le déclin économique de la Seigneurie de Crupet au XVIII^{ème} siècle.

La gravure de Remacle Leloup datant de 1740, nous fait apparaître un manoir devenu château par ses constructions de défense, un pont-levis, ses douves, mais fortement imprégné d'économie rurale (terrains cultivés aux abords du château, proximité de la rivière,...)

Une gravure appartenant aux comtes de Mérode (derniers propriétaires, mais non résidants du château avant l'achat par Adrien Blomme) fait clairement apparaître un état de délabrement du château, murs d'enceinte disparus ou en ruine; ce château est redevenu manoir !
Quelles sont les raisons et les étapes historiques de ce déclin ?

Gravure du manoir délabré



Le domaine de CRUPET, comme l'indique la généalogie appartenait aux princes de Mérode et de Montfort depuis 1669.

Un document de 1730 révèle que :

- le comte de Mérode est représenté à Crupet mais n'est pas résidant.
- la ressource essentiellement protégée est celle du vivier et des bois.
- les chemins doivent être entretenus par les manants d'après les ordonnances datant de la Principauté de Liège.

Un document de 1791 datant de l'époque autrichienne, rappelle que CRUPET est encore domaine de la Principauté de Liège « enclavée » dans la province de Namur !

Donc le poids des liens de vassalité moyenâgeuse est toujours fort présent au point que les villageois doivent demander l'autorisation de moudre leur grain aux deux moulins qui, bien que situés sur le ruisseau, font partie de la province de Namur ! Ils l'obtiendront moyennant versements de droits de douane : c'est la parfaite illustration de ce que les droits politiques moyenâgeux et archaïques paralysent une vie économique locale; ce qui était gage de sauvegarde politique est devenu entrave économique au XVII^{ème} siècle.

En 1791, le comte de Mérode se résout à vendre la Seigneurie. Il autorise un intendant, Monsieur BOSQUET, à procéder à cette vente. On décèle à ce moment que :

- Le tenancier DELVOSAL (censier qui loue les terres) ne rend pas compte de ses biens et donc abuse le comte !
- Le château n'était plus habitable car dans un état lamentable. Seules les dépendances étaient encore opérationnelles.

Monsieur BOSQUET, suggère à ce propos, de vendre le château à une famille française immigrée (nous sommes deux ans après l'éclatement de la révolution française).

En 1793, le notaire ANCIAUX d'Assesse est chargé de la vente d'une coupe de bois. Ses commentaires révèlent clairement les conflits et abus dont est victime un Seigneur habitant Bruxelles et déjà très âgé.

Etat de la Seigneurie au XIX^{ème} siècle.

Sous l'occupation française.

Un document de 1810, extrêmement précieux et précis, révèle l'état des lieux de la Seigneurie. On peut dégager que CRUPET possédait trois moulins à farine, un moulin à huile, une batterie en cuivre (qui était avant une papeterie) et une ancienne papeterie.

La commune possédait des habitations de part et d'autre du ruisseau. Celui-ci constituait donc l'élément central et attractif du lieu.

En 1810, on parle des restes d'un vieux château inhabité ! C'est assez dire le déclin de la Seigneurie qui s'assimilait de plus en plus au château de la Belle au bois dormant ! La localité abritait plus ou moins 400 habitants qui se livraient essentiellement à l'agriculture, de rapport assez modeste. On y cultivait le seigle, l'épeautre, l'avoine, le fourrage, le foin et on exploitait le bois (en quantité considérable mais de médiocre qualité).

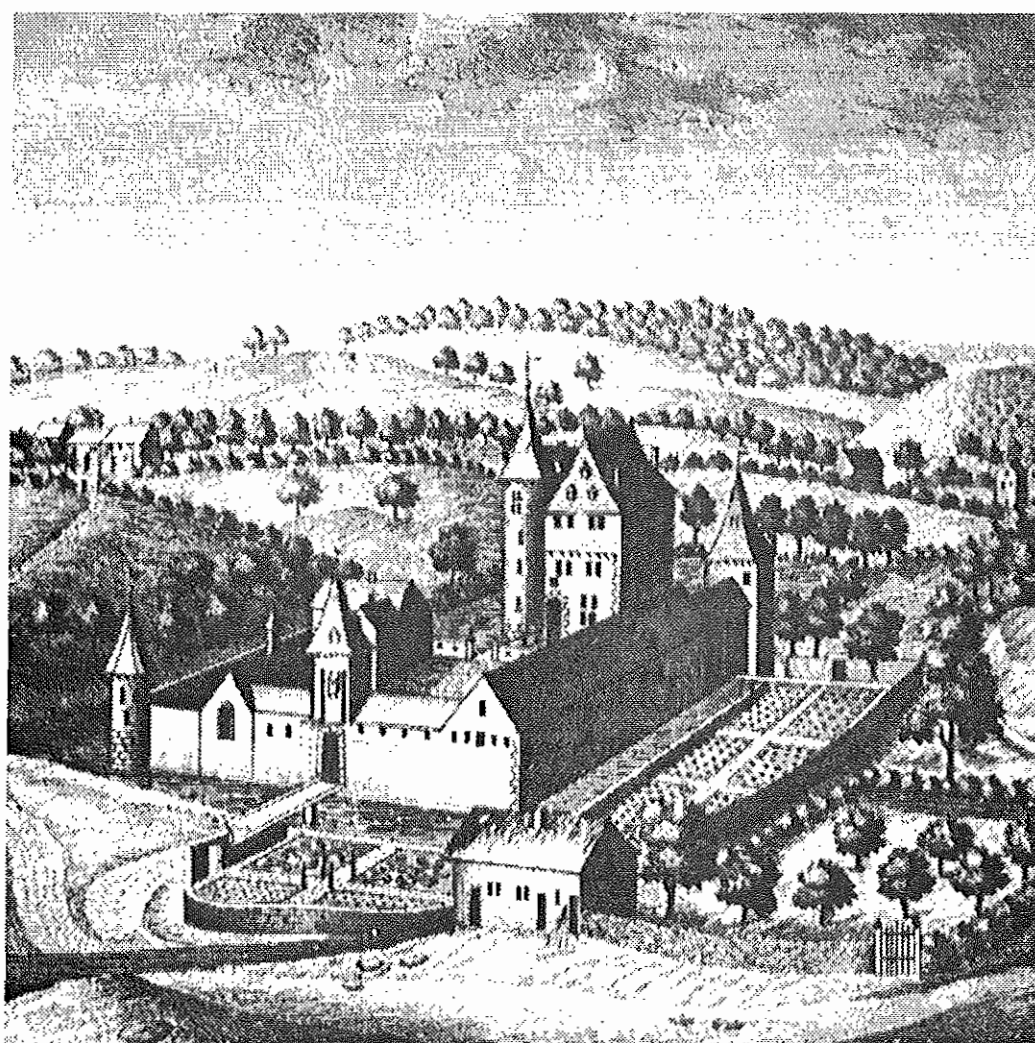
On signale une des raisons supplémentaires du déclin de l'endroit : la difficulté d'accès vu l'environnement géographique (vallée encaissée, routes peu praticables).

De ce fait, la mutation de l'endroit qui abrita papeterie, brasserie, huilerie, stordoir, etc. ... vers un monde économique moderne axé sur l'industrie ne peut prendre son envol : l'industrie du XX^{ème} siècle n'atteindra jamais CRUPET et laissera intact son patrimoine rural.

Son passage, au XX^{ème} siècle, à l'activité tertiaire du tourisme, se fit donc sans bouleversements, sans transition industrielle. Encore actuellement, on ne rencontre pas de campings anarchiques, de restaurants envahissants, de plaines de jeux bruyantes de parkings inesthétiques à CRUPET.

Pour combien de temps ?

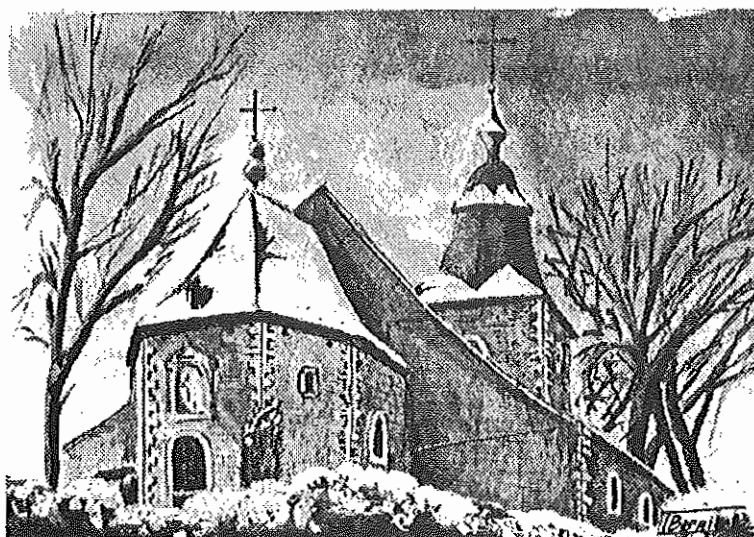
Ceci termine notre revue du mémoire de Véronique Morysse. Celui-ci recèle encore bien d'autres considérations intéressantes mais trop fouillées pour être rapportés ici ou qui ont trait à des aspects déjà traités par ailleurs. Un exemplaire de ce mémoire remarquable à plus d'un point peut être consulté chez un des membres de notre Forum de rédaction.



◆ Château de Crupet vers 1740 (Remacle Leloup)

CRUP'ECHOS
Recueil spécial
10 ans

Chapitre V



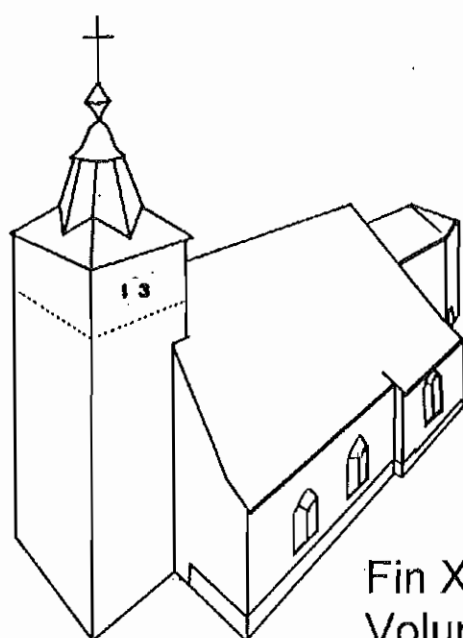
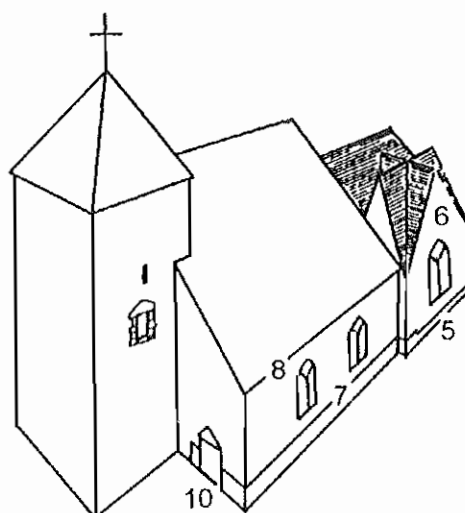
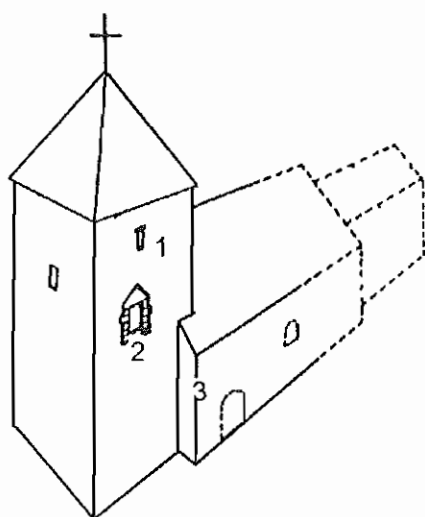
Le Patrimoine religieux

HISTORIQUE de la construction de l'église St MARTIN à CRUPET

d'après Jean-Louis JAVAUX.

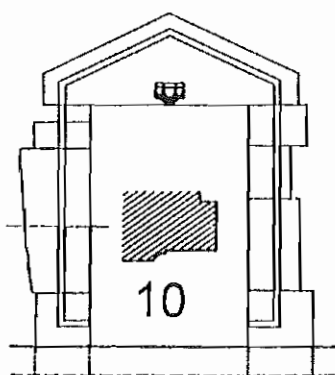
A l'origine tour et chapelle romane (X^{ème} s.), l'église de CRUPET, dédiée au grand St MARTIN comme de nombreuses églises de la région, subira de nombreuses transformations au cours des siècles.

Nous retraçons ici les grandes étapes de cette évolution dont la dernière phase a été réalisée sous l'abbé Joseph CREMER en 1989.

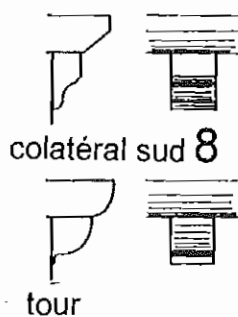


Fin XVII^os.
Volumes actuels

L'église St Martin à CRUPET est d'origine ROMANE (XI^{ème}-XII^{ème} s.) En témoignent (entre autres) : 1. La TOUR : • à l'époque plus courte d'un étage (12,50 m de h.) • quelques rares meurtrières (1) • trou d'accès avec linteau en mitre (2) 2. Les vestiges de la NEF romane : • maçonnerie de la nef SUD parfaitement liée à la tour et soudure verticale à 1,08 m de la tour (pierres d'angle) (3) • le solin en dalles de grès, visible sous les combles 3. Les fonts baptismaux (XIII^{ème} s.)	Au XVI^{ème} s. la minuscule nef romane cède la place à une église plus ample de style GOTHIQUE. Sont toujours visibles : A l'extérieur : • la façade SUD avec : - le pseudo-croisillon de la chapelle seigneuriale (5) (6) (fenêtres d'origine et trace des pignons) - un cordon chanfreiné à la base de la tour (7) - une corniche chanfreinée sur modillons (8) • l'emplacement probable de la demeure du sacristain (bas-côté NORD) (9) • une porte basse en bâtière (10) A l'intérieur : • les trois arcades gothiques en tiers-point et colonnes d'époque (11)
Le XVII^{ème} s. voit l'agrandissement de l'église à ses dimensions actuelles. • Les nefs sont allongées de la travée aux arcs surbaissés. • Un autel est installé dans la chapelle méridionale (1661) (12). (Seigneurs du château-ferme de Coû : de Welpen et Godin) • Le chœur actuel est construit avec la sacristie dans le chevet (15). • La toiture en bâtière couvre les nefs qui incorporent la chapelle seigneuriale méridionale. • Un étage d'ouïes (13) réservé aux cloches vient coiffer la tour qui reçoit la toiture sous la forme actuelle. • Une porte en plein cintre donne l'accès par la nef NORD. C'est ainsi que l'église apparaît sur la "Vue du château de Crupet en Condroz prise au levant" par Remacle-le-Loup vers 1740 (14).	Le XIX^{ème} s. se charge d'unifier d'avantage l'édifice : • Porte en plein cintre démenagée de la nef NORD vers la tour. (1810 ?). • Stucs à l'antique dont le plafond à caissons. • Vers 1860, des fenêtres en plein cintre éventrent les façades des nefs ainsi que la tour. • Le XX^{ème} s. voit les derniers travaux de rénovation: • Vers 1965 : restauration des autels en pierre calcaire (Abbé A. LAMOTTE). • Vers 1970 : rénovation du chœur et des chapelles latérales (Abbé H. BRIGOUX). • 1989 : dégagement des colonnes et arcades gothiques et rénovation des enduits et peintures. (Abbé J. CREMER)

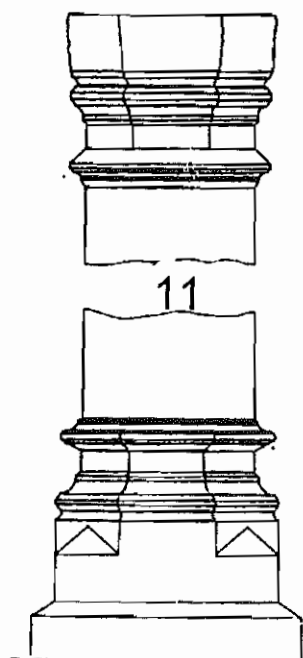


colatéral nord

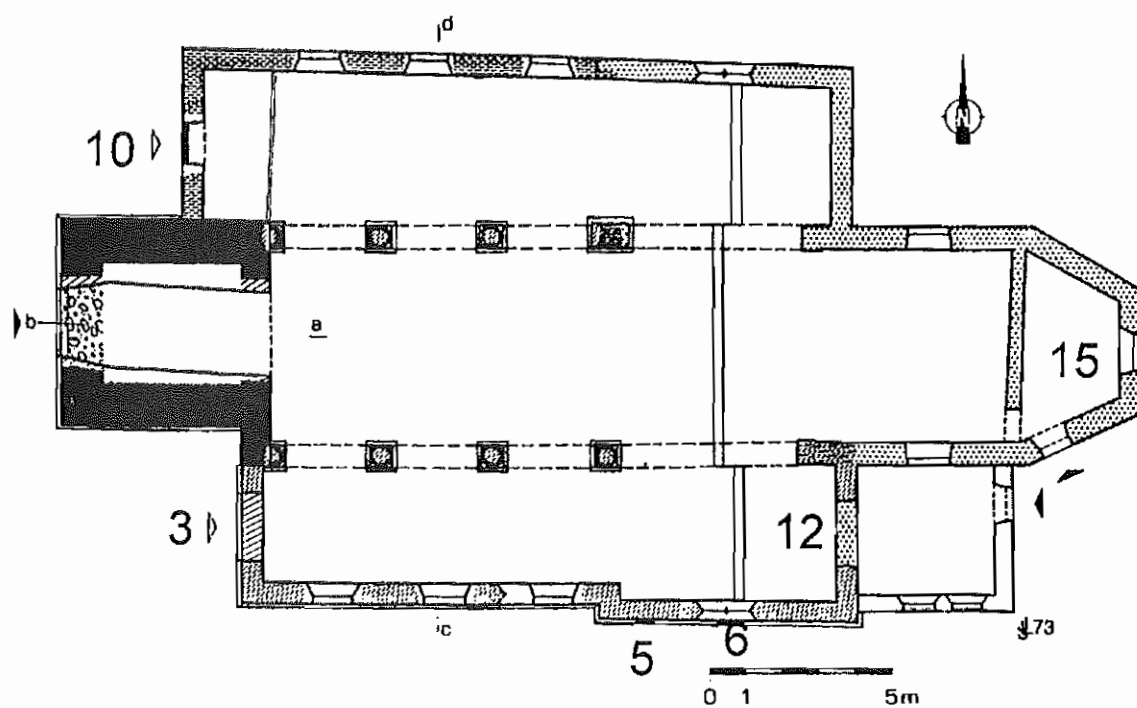


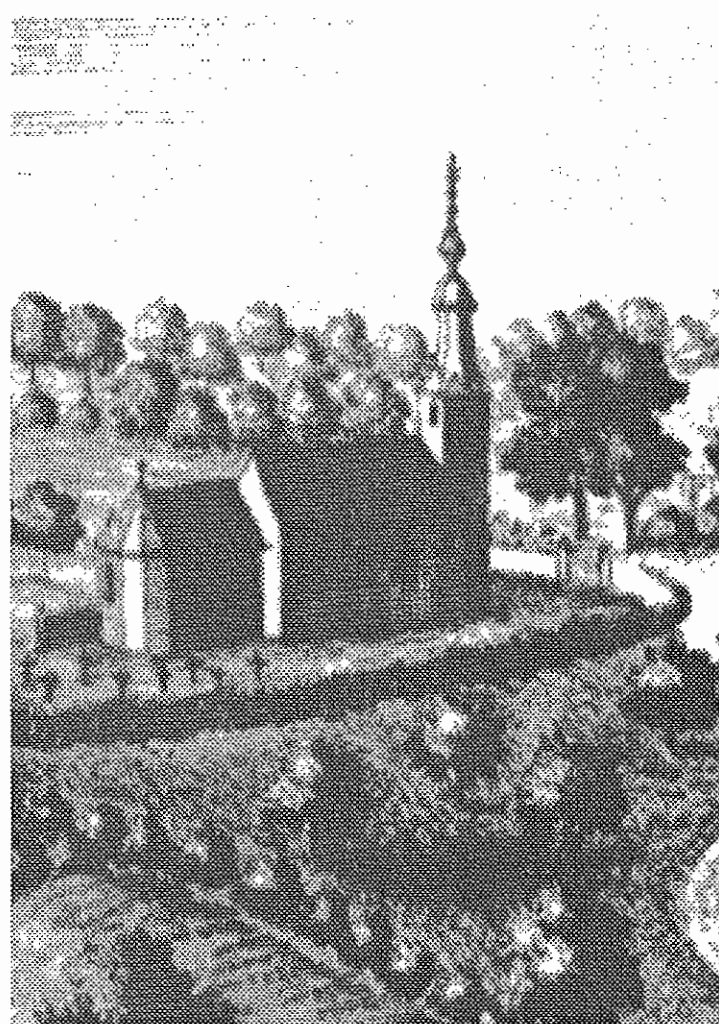
colatéral sud 8

tour



église St Martin
colonne sud





◆ Eglise de Crupet vers 1740

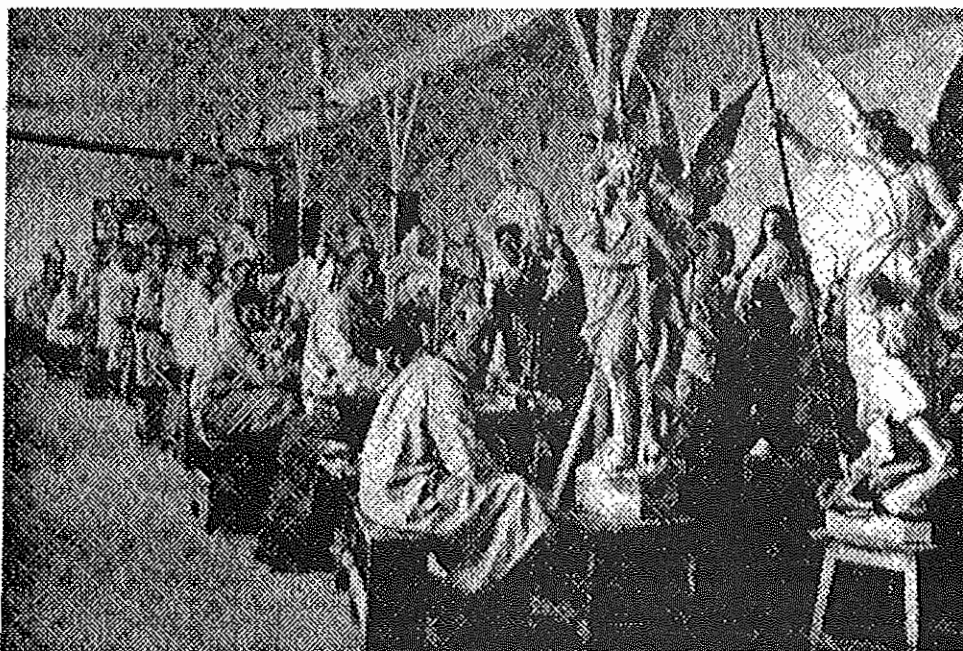
CONNAISSEZ-VOUS VAUCOULEURS ?

Si les crupétois ne trouvent pas la réponse ils sont impardonnables ! En effet relisez « CRUPET sur les traces de Joseph Collot » et au chapitre sur les grottes, on vous indique que les statues sont originaires de cette ville du Nord de la France.

Le Chanoine GERARD commanda les statues de notre vénérable monument, presque centenaire en cette fin de siècle, à VAUCOULEURS, ville de la Meuse, située entre Domrémy et Connery. Leur fabrication très particulière est due à la fonderie PIERSON dont l'usine a été démolie il y a quelques années.

Une brochure touristique de la région nous a permis de découvrir des photos de l'intérieur de l'usine de jadis. Si vous observez bien la photo ci-dessous, vous remarquerez sur la droite les statues des anges (entre autres l'Archange terrassant le démon) se trouvant actuellement dans notre grotte de St Antoine.

VAUCOULEURS, comme CRUPET, a perdu ses industries d'antan et les comités locaux, comme chez nous, font de gros efforts pour garder la mémoire de ces temps jadis très florissants



Nous reproduisons ci-dessous un article décrivant « La méthode de fabrication PIERSON ».

La cuisson ou « cuite » a une très grande importance, dans un four de briques réfractaires, assemblé de la même terre que les statues. L'opération délicate consiste à chauffer d'abord à petit feu, puis de monter graduellement jusqu'à grand feu de fagots.

Le foyer est situé en-dessous, et par de multiples trous, la flamme envahit la cellule étroite où sont les statues. Et voici les pauvres Saints dans les flammes ... Par une brique qui se détache, on surveille la cuisson. Les statues sont rouges, elles vont peu à peu pâlir, blanchir; quand elles sont incandescentes et transparentes, on peut les retirer, le feu les a purifiées.

La terre arrive brute de SOUFFLEINHEIM près de STRASBOURG, on la sèche, on la concasse, on la passe au « lavoir », on la trie etc. Toute l'opération finie, le malaxeur met la terre en pains de 25 kilos qu'on place en réserve.

Le plâtre et le carton romain, se font par coulage dans un moule, le séchage s'effectue dans une étuve, un produit est joint au plâtre, la dextrine pour donner une dureté, et de l'ocre jaune pour donner une couleur moins blanche imitant la terre cuite, le plâtre et le carton romain sont le plus souvent utilisés par la clientèle, d'autant plus qu'un moule en « Gélatine » permet de servir plusieurs fois pour obtenir les mêmes modèles de statues ou autres pièces.

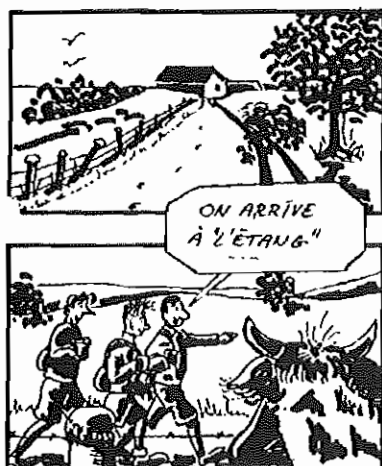
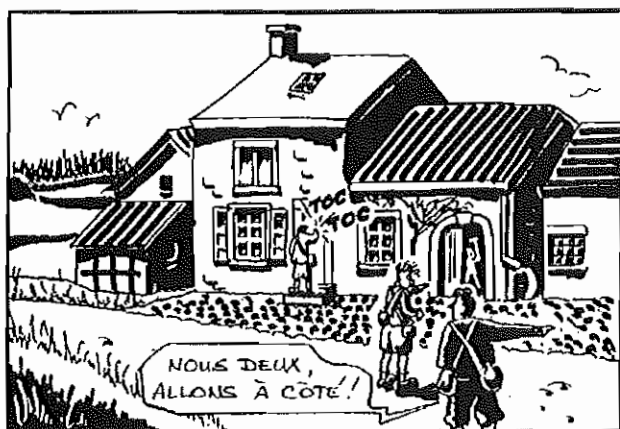
Dans un bâtiment à part, c'est la fonderie, les modèles, bois ou plâtre, sont déposés sur des lits de sable noir spécial, l'ouvrier tasse tout autour, il retire le modèle, pose un noyau qui est fabriqué à part laissant l'épaisseur de la fonte désirée, ce qui fait le creux de la statue (ce noyau de sable est sorti après refroidissement de la fonte) il suffit ensuite de couler le métal (fonte ou autre chose) dans l'espace resté vide mais il y a une grande finition pour obtenir une surface parfaite.

Au départ, il y avait également la pierre, malgré de nombreux monuments funéraires, cette orientation a été abandonnée devant le succès des autres modèles plus faciles à maîtriser.

Il y avait aussi un produit imitant l'ivoire désigné sous le nom d'YONNITHE servant surtout pour les petites statuettes.

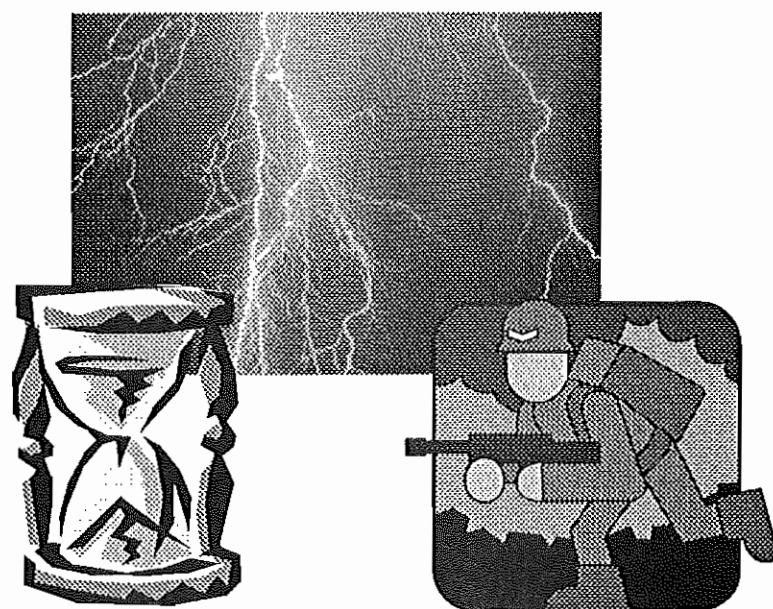
La photo montre l'important atelier de peinture où les statues reçoivent de larges badigeons pour les polychromer, après quoi, de fins pinceaux tenus par les artistes, comme Monsieur TOUSSAINT, les décorent de fleurs, d'arabesques et de liserés d'or, toutes les couleurs sont pratiquées.





CRUP'ECHOS
Recueil spécial
10 ans

Chapitre VI



Le Passé La Tourmente

A L'ECOUTE DE SON PASSE...

Un chapitre, pas très éloigné, de l'histoire locale nous est parvenu grâce aux recherches de notre ami Jacques LAMBERT aux Archives de l'Etat à Namur. Cela se situe au début du 19ème siècle.

CRUPET, pays de Liège²⁷, a aussi été français. Rappelons que suite à la Révolution française de 1789, le Général DUMOURIEZ commandant l'Armée du Nord, après avoir défait les Autrichiens à VALMY le 20 septembre 1792, fonce sur la Belgique et défait l'armée belgo-autrichienne à JEMAPPES le 6 novembre de la même année. Après quelques actions de résistance et le retour des Autrichiens en 1793, le Duc de Saxe-Cobourg est battu par JOURDAN à FLEURUS le 26 juin 1794. C'est ainsi que le 1er août 1795 la Convention vote un décret annexant les anciens Pays-Bas, le Pays de Liège et la Principauté de STAVELOT-MALMEDY à la FRANCE.

Napoléon devenu empereur le 18 mai 1804, réalise aussi en BELGIQUE ses grandes réformes centralisatrices et c'est ainsi que la commune de CRUPET (jusqu'alors dépendant de la Principauté de Liège, comme DURNAL, DORINNE, FLOREE, CINEY, etc. ...) est rattachée à l'Arrondissement de Namur, faisant partie du Département de Sambre et Meuse.

Les campagnes de Napoléon battant leur plein, tous les Départements sont mis à contribution. L'impôt sur le revenu et les biens immobiliers était déjà à l'époque une des sources alimentant les caisses de l'Etat. Ceci nous a permis de consulter aux Archives de l'Etat à Namur le « Tableau de la classification des propriétés foncières de la commune de CRUPET-JASSOIGNE ».

Le rapport, établi aux environs de 1810, commence par la « description de la commune » pour laquelle nous laissons la parole à l'auteur :

« CRUPET est situé à trois lieues et demie de la Ville de Namur, marché le plus voisin et à une lieue de la grand route de Namur à Luxembourg. Il est arrosé du Sud au Nord par un ruisseau dit FONTAINE-DIEU qui prend sa source dans le hameau de JASSOGNE et se joint à Y VOIR au ruisseau dit du Bouc. Ce ruisseau est très poissonneux en truites et ne tarit jamais. Il fait mouvoir trois moulins à farine, un moulin à huile et une batterie en cuivre pour fil de laiton. Cette usine jusqu'en l'an 1228 était une papeterie. Il y avait encore une autre papeterie dont il ne reste plus que deux bâtiments dégradés.

La commune est entourée de hautes montagnes dont le sommet est couvert de bois. Les principales habitations sont situées sur les deux rives du Ruisseau et les autres sont disséminées sur le penchant des montagnes.

Ce village avant la réunion de la Belgique à la France dépendait du Pays de Liège. On voit encore près du Ruisseau les restes d'un vieux château inhabité.

Cette commune est composée de son chef-lieu et de quatre hameaux qui sont Lizée, Jassoigne, Inzéfy et Vénate. Dans ce dernier il existe une singularité remarquable. Au pied d'un rocher très escarpé et à six mètres environ du ruisseau ci-dessus rappelé, on trouve une fontaine intermittente dont le mouvement est réglé. Lorsqu'elle est remplie l'eau disparaît totalement en sept minutes et sept minutes après elle reparait à son niveau.

La population totale est de 400 habitants. Leur principale activité consiste dans l'agriculture.

En général le terrain est bien cultivé; mais comme tous ceux qui sont sur des montagnes arides et près des bois, le rapport en est éventuel.

Les productions de Crupet consistent en seigle, épeautre, méteil²⁹, avoine, fourrage, foin et bois; cette dernière production est considérable, mais la plus grande partie est de médiocre qualité. »



²⁷ Voir l'histoire de la Seigneurie de Crupet

²⁸ Correspond à 1803-1804

²⁹ Mélange de seigle et de froment que l'on récolte ensemble.

Commentaires :

Nos « hautes montagnes boisées » semblent avoir quelque peu disparu. Cependant les traces de la « fontaine intermittente » ont été retrouvées et le phénomène est décrit dans le chapitre « Crupet et son eau ».

Nous voyons apparaître dans cette description les sites industriels suivants qui semblent bien correspondre à la réalité de l'époque :

◆ TROIS moulins qui sont probablement « La Ramonette », « Le Molin do Mitan » et le moulin situé sur l'actuelle propriété CHILIADE (le plus en aval sur le territoire de Crupet).

◆ L'huilerie (de la ruelle du comte, actuelle propriété des héritiers VAN RYMENANT?)

◆ L'ex-papeterie/batterie en cuivre, actuel hôtel « Le Moulin des Ramiers ».

Dans un chapitre suivant nous reviendrons plus en détail sur les moulins tels qu'ils étaient encore en activité au siècle suivant et sur les problèmes de concurrence et de voisinage que cela provoquait.

Les autres moulins n'étaient pas ou plus en activité et le contrôleur nous a fait la description détaillée de nos industries de l'époque :

« MOULINS A EAU

Il existe dans la commune trois moulins à eau. Ils sont tous sur le même ruisseau et reçoivent le même coup d'eau.

Ils ont deux roues au-dehors et trois tournants³⁰ en dedans. Comme on n'a rien obtenu de certains sur le prix de leur location, on a eu leur rapport en les évaluant à la difficulté qu'ont les meuniers pour sortir de la commune dont toutes les issues sont hérissées de montagnes couvertes de rochers et de rocaillies et à ce qu'ils ne peuvent aller chercher le grain qu'à dos de très forts chevaux. En pesant donc ces désavantages et la quantité de grain que ces moulins peuvent moulin, on croit ne pouvoir les estimer chacun qu'à un revenu brut de400 F.

Le tiers à déduire pour les réparations et l'entretien, il reste266 F.

MOULINS A L'HUILE

Il existe dans cette commune un moulin à l'huile situé sur le même coup d'eau³¹ que les moulins à farine, mais comme il y a peu de plantes oléagineuses dans les environs, il reste une moitié de l'année sans être occupé. Il n'y a pas de prix de location attendu que c'est le propriétaire qui le gouverne. En conséquence j'ai estimé que son produit brut ne pouvait être porté au dessus de 150 F. sur quoi déduisant un tiers pour les frais d'entretien et de réparation, reste un produit net100 F.

USINES

Il existe dans la commune un bâtiment qui était une papeterie mais il n'y a plus de cuve. Cette usine est toute dégradée; les feux, les portes, les fenêtres sont enlevées ou brisées et le propriétaire n'a point les moyens pour la réparer et la mettre en activité et jusqu'à ce qu'elle soit rétablie le contrôleur a observé qu'elle ne pouvait payer que pour le terrain qu'elle occupe³².

Il y a une autre usine, située toujours sur le même ruisseau. C'est une batterie en cuivre pour faire du fil de lait³³. Elle est désavantageusement placée, tant pour le commerce que pour la difficulté de transport des matières confectionnées et de l'arrivage des matières premières à travers des mauvais chemins pratiqués dans les gorges des montagnes. Cette usine n'occupe que deux ou trois ouvriers qui ne travaillent qu'une partie de l'année. D'après les renseignements que j'ai pris sur son produit brut, il ne pouvait être porté qu'à 600 F. Sur quoi déduisant un tiers pour les réparations, reste un produit net de400 F.

BRASSERIE

Il n'y a qu'une seule brasserie dans la commune : encore n'est-elle en activité qu'une partie de l'année, parce qu'elle ne sert qu'aux habitants de Crupet. La difficulté des chemins s'oppose à ce que les communes voisines puissent venir y brasser. Si l'on joint à cela les droits sur la bière qui empêchent les petits particuliers de faire de cette besoin³⁴, il sera facile de voir que le produit de cette

³⁰ ??

³¹ Donc il ne s'agit probablement pas de "l'huilerie" de la ruelle du comte.

³² D'après la description et d'autres renseignements concernant l'évolution des moulins au 19^{ème} siècle, il pourrait s'agir des anciens bâtiments sur l'emplacement desquels le Sieur Pumode a construit son moulin (voir plus loin).

³³ S'agit-il de l'actuel "Moulin des Ramiers" ?

³⁴ NDLR : "de celle-ci un besoin" ?

brasserie ne peut être considérable. En conséquence, j'en estime le revenu après déduction du tiers pour les entretiens et réparations à40 F."

Il est probable que les « Pots-de-vin » existaient déjà à l'époque. Avec tout le respect (posthume) que nous devons au Contrôleur des propriétés foncières de l'Empire, il est à peu près certains que les « pots de bière » ont coulé à flots à Crupet à l'occasion de sa visite. En effet, à moins que les soldats de la Révolution Française ne se soient pas limités à la destruction de Jassogne, il devait probablement rester à Crupet quelques entreprises florissantes, malgré les difficultés dues aux chemins d'accès de l'époque qui étaient effectivement dans un état lamentable suite, entre autres, aux querelles entre le Comté de Namur et la Principauté de Liège.

De plus, de tous temps, les « petits particuliers » malgré les « droits sur la bière » ou sur les autres breuvages, se sont toujours bien débrouillés pour avoir leur partie du tonneau.

Connaissant les « crupétis » (passés, présents et à venir), ils ne devaient certainement pas être en reste. Une seule explication à la « clémence » du Contrôleur de l'Empire : celui-ci a commencé son inspection par la Brasserie, à moins que ce ne soit dans les auberges de l'époque dont il ne dit mot !

Il n'empêche qu'à l'époque, il faut s'imaginer que Crupet n'était accessible que par des chemins de terre ou empierrés tels que celui du « Bois d'zeu l'Viye », le « Tienne Biot », le chemin de « Haut-le-bois », le chemin de « Herbefays » (Partie de Durnal en « Pays de Liège »), etc.

Le contrôleur de l'Empire nous laisse également une description des TERRES LABOURABLES de CRUPET :

« Les terres labourables sont divisées en trois classes à raison des variétés suivantes :

- la première est composée de terres argileuses sur un fond de pierres calcaires et de gravier. Elle a 8 pouces de profondeur. Telle est la terre dite Pré de Lizée à M. Plumkette ...

- La seconde est une terre légère dont le fond est en partie de pierres dites Agaises³⁵ et dans d'autres de Clavias³⁶ ... Elle peut avoir 6 pouces de profondeur. Telle est la terre dite Pré aux saules appartenant aux héritiers Paquet. ...

- La troisième est située sur les montagnes. Son fond n'est pas le même partout. Dans un endroit ce sont des pierres dites agaises. Dans un autre c'est de la glaise ou Derle³⁷, mêlée d'oeils de Crapaud et ailleurs c'est un gravier mêlé de clavias. Elle a 4 pouces de profondeur. Telle est ... la terre dite le Chassieu³⁸ à Mme de Gourcy, tenant ... du sud à la veuve Titeux,

TERRES VAINES ET VAGUES

Les terres vaines et vagues ne sont que d'une classe. Elles ne sont point susceptibles de culture et ne donnent qu'un faible pacage pour les moutons ...

JARDINS

Les jardins se divisent en deux classes :

- La 1ère se forme des jardins situés dans les fonds de la commune et qui sont sur un terrain appartenant à la 1ère classe, ils sont tous plantés en gros légumes. Tel est ... le jardin du Sieur Pierre Purnode, ...

- La 2ème est composée des jardins situés sur le revers et dans les gorges des montagnes, le terrain en est extrêmement rocailleux et d'une culture difficile, ils ne produisent comme la première classe que de gros légumes.

³⁵ du wallon "agauche" = pierre schisteuse

³⁶ silex ou terre argileuse ou pierreuse

³⁷ ou CRAWE = terre plastique

³⁸ actuellement : Chession (?)

PRES

Les prés se divisent en trois classes.

- La première située sur le fond argileux et le long du ruisseau est susceptible d'une irrigation facile. Le foin qu'on y récolte est de bonne qualité, le regain est estimé le quart de la première herbe. Tel est le pré dit Fontaine Dieu appartenant à Perpette Purnode, tenant ... de l'orient à Mme de Gourcy, ... et de l'occident à Delanoy.

- La seconde est située sur un terrain sec et la plus grande partie est en pente. Elle ne reçoit d'autre irrigation que celle qui provient des eaux de pluie. Le foin est moins abondant et de moindre qualité que celui de la première classe. Le regain est évalué le quart de la première herbe. Tel est ... le pré dit Praye appartenant à Mme de Gourcy, ...

- La 3ème classe est en partie sur un fond marécageux et en partie sur la pente des coteaux. Elle ne reçoit d'irrigation que par les eaux de pluie. Le foin est mêlé de joncs et est de moindre qualité, il ne donne pas de seconde herbe, Tel est ... le pré dit Inzéfy, appartenant au Sieur Thiryfays.

PRES-VERGERS

Les vergers se divisent en deux classes :

- La première classe est plantée en pommiers et quelques poiriers. Elle est située dans le fond de la commune près des habitations. Son sol est le même que celui des prés de 2ème classe, tel est le verger dit Tavienn³⁹ appartenant au Sieur Perpette Purnode, tenant ... du Sud au Sr Delvosal.

- La deuxième classe repose sur un sol montueux et qui appartient à celui de la troisième classe des prés. Ces vergers sont arborés comme à la première classe, mais les arbres sont d'une mauvaise venue, ... tel est ... le verger dit Lizée, au Sr Plumkette

PATURES

Les pâtures sont divisées en deux classes.

- La première, située près des habitations, offre un faible pâturage pour les bestiaux ... Tel est ... la pâture dite praye, appartenant à Mme Degourcy tenant ... du nord au Sr Delvosal, ...

- La deuxième classe est placée sur le penchant des collines, elle ne donne qu'un pâturage stérile, ... Telle est ... celle appartenant à Mme Degourcy tenant de l'occident au Sr Dubois.

FRICHES

Les friches sont divisées en deux classes.

- La première est située sur un terrain rocailleux et que l'on ne peut cultiver que tous les dix à douze ans. Elle n'offre qu'un faible pacage pour les moutons, tel est le friche ... appartenant à M. Plumkette, tenant du nord au Sr Dessvelmont ...

- La deuxième classe est sur le penchant des montagnes, elle n'est pas susceptible d'être cultivée et ne présente que des bruyères avec une herbe rare et stérile. Tel est le friche ... du plan dit Lizée, appartenant au Sr Plumkette ...

BOIS FUTAIE SUR TAILLIS

Les bois futaie sur taillis se divisent en trois classes.

- La première classe pour le taillis est en bois d'essence de charme, chêneaux et coudriers et pour la futaie en chêne et en hêtre.

Elle s'exploite tous les quinze ans. ...

- La deuxième est de même essence pour le taillis et la futaie de celle de la première classe ...

-

³⁹ "Taverne" : auberge "de la Vallée"

BOIS TAILLIS

Les bois taillis se divisent en deux classes.

- La première est en bois essence de chêneau, charmille et coudrier ... mais l'exploitation en est très difficile, le bois y est mal venant, attendu la grande quantité de rocher, et la pente des montagnes escarpées sur lesquelles il est situé.

BROUSSAILLES

Les broussailles ne comportent qu'une classe. Elles reposent sur un terrain inculte.

BIEZ

Les biez qui constituent trois parcelles, sont des retenues d'eau pour les usines....

ETANGS

Les étangs sont divisés en deux classes.

- La première consiste dans les pièces d'eau dont le terrain appartient à la troisième classe, et que l'on peut évaluer moillié en sus à cause du poisson qu'on y confie ...

- La deuxième classe se forme des pièces d'eau qui ne contiennent pas de poisson et qui servent plutôt pour abreuver les bestiaux.

ABREUVOIRS

Les abreuvoirs ne sont que d'une classe. Ce sont des petites pièces d'eau éparses dans la commune pour abreuver les bestiaux.

MAISONS

Les maisons sont toutes occupées par leur propriétaire ou leurs fermiers, il n'existe aucune base certaine pour établir leur évaluation... »

(NDLR : suit un tableau reprenant sept classes de maisons dont le nombre total s'élevait à 95, dont seulement 2 de première classe, 29 de sixième et 22 de septième classe. Le revenu net - à comparer à notre revenu cadastral passait de 60 francs pour la première classe à respectivement 6 et 3 francs pour les sixième et septième classes ! Ceci nous donne une certaine idée de la différence de classes sociales début du 19ème siècle).

Ce rapport (comprenant également de nombreux détails non repris pour ne pas alourdir le texte) a été signé à Namur le 10 août 1810 par l'expert ANCIAUX et le Contrôleur BURNINES (?).

Notre village comptait alors environs 400 âmes mais les propriétaires fonciers ainsi que les « industriels » étaient beaucoup moins nombreux. Les De Gourcy, Paquet, Delvosal, Dubois, Plumkette, Delanoy, Thiryfays, Purnode (les frères Pierre et Perpète), Titeux et autres Dessvelmont semblent s'être partagé la propriété de ces biens immobiliers et usines de la commune. Sur 95 familles cela est bien peu et on peut quand même constater que les temps ont effectivement changé !

Crupet n'est plus maintenant le village industriel qu'il a été jadis. Cependant la notoriété touristique dont notre village jouit actuellement n'est en partie qu'une conséquence des activités du passé qui l'ont fait connaître bien au-delà de nos contrées.

CRUPET DANS LA TOURMENTE

Le 20^{ème} siècle n'a pas réservé à Crupet que des surprises agréables. Si la première guerre mondiale n'a laissé pour trace que quelques noms de héros ou de victimes de cette « grande guerre », le dernier conflit de 40-45 a vu notre village au centre de l'offensive éclair du troisième Reich.

Notre région a aussi connu une activité intense de la résistance.

Nous aborderons dans ce chapitre quelques faits marquants de cette période.

LA CAMPAGNE DES DIX-HUIT JOURS

Le 10 mai 1940, la région de CRUPET se trouvait dans l'axe principal de l'attaque du XV^{ème} Corps de la 4^{ème} Armée allemande.

La 9^{ème} Armée française devait défendre la zone s'appuyant sur la MEUSE entre le SUD de NAMUR et BOUILLON. (voir carte 1)

Les éléments français du 5^{ème} escadron du 14^{ème} régiment de Dragons portés, furent envoyés à CRUPET pour couvrir la retraite de la 4^{ème} brigade de Cavalerie, qui menait le combat retardateur à l'EST de la MEUSE. Crupet est effectivement un des verrous qu'il faut faire sauter pour avoir accès à la vallée de la Meuse via la vallée du Bocq qu'il faut longer car pratiquement infranchissable sur ses deux rives.

On peut lire dans le magnifique livre de Peter TAGHON « Mai 40- la campagne des dix-huit jours »⁴⁰ le récit suivant :

« Le 12 mai, les unités françaises commencèrent à se redéployer à l'est de la Meuse. Le 5^e escadron du 14^e régiment de Dragons portés fut envoyé à Crupet pour couvrir la retraite de la 4^e brigade de cavalerie. Le commandant Pommarès, qui avait pris sur lui personnellement, de conduire l'escadron, fut chargé d'une mission difficile : il devait tenir le village une heure après le passage du 31^e Dragons. Les A.M.R. 33 et les side-cars, qui formaient l'équipement de l'escadron, étaient cachés le long du chemin menant à Profondeville⁴¹. Vers 15 heures, les premiers Dragons du 31^e régiment traversèrent le village. Vers 16 heures, le Capitaine de Maison-Rouge arriva à Crupet. Il était accompagné des derniers cavaliers restants.

A ce moment, retentirent les tirs des canons antichars. L'auto mitrailleuse du maréchal des Logis Lindberg eut son moteur touché et les deux patrouilles A.M.R. postées aux entrées sud et ouest furent encerclées. Un photographe des P.K. arriva à Crupet dans le sillage des blindés allemands. Rue Haute, il remarqua ces deux A.M.R. 33 détruites. (photo 5)⁴²

Vers 16 h 45, lorsque le commandant Pommarès donna l'ordre de la retraite, Crupet était déjà quasiment encerclé. L'évacuation se fit dans des conditions particulièrement difficiles : les Allemands avaient déjà coupé la route principale. Le gros des A.M.R. 33 fut perdu. Le commandant Pommarès quitta le village le dernier.

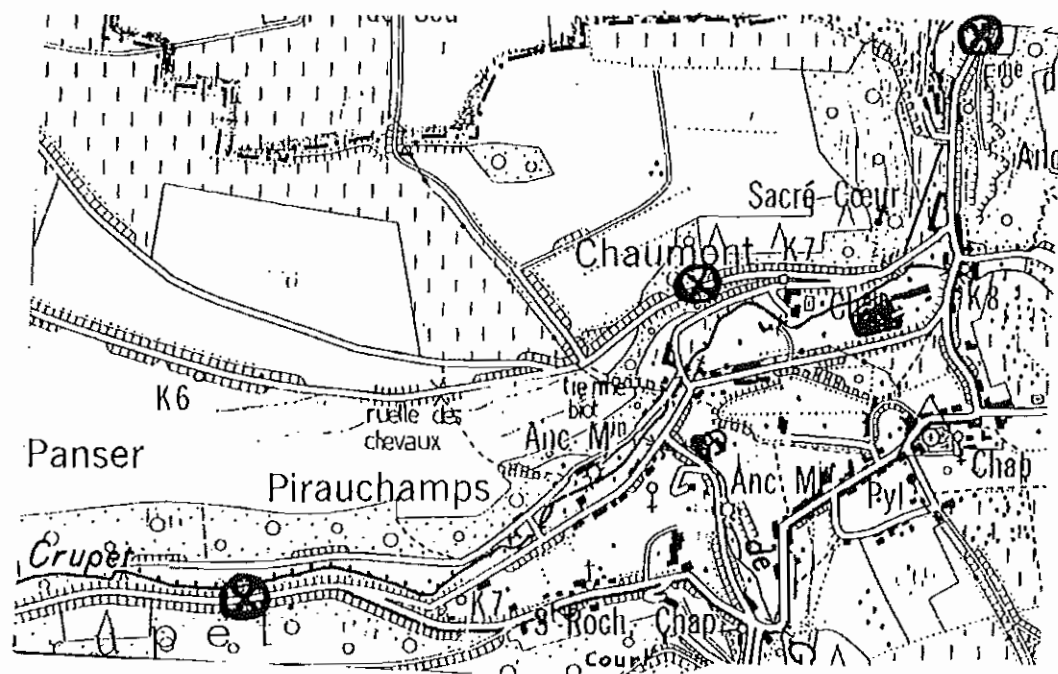
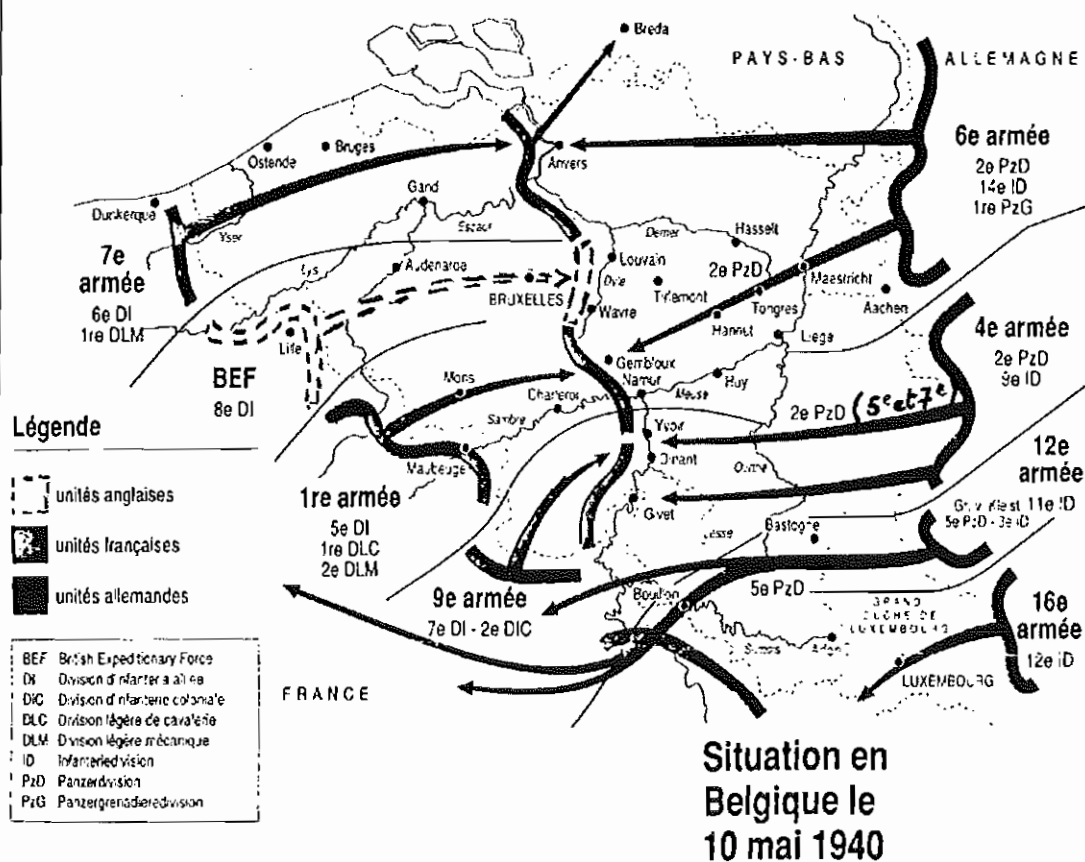
Sur le chemin, il rencontra le Lieutenant Lederlin. Ils incendièrent un camion abandonné puis disparurent en direction de la Meuse. Les Français ne réussirent pas tous à s'échapper sains et saufs. Les soldats étendus morts, rue Haute, n'ont pas eut cette chance. (croquis 1 et 2)⁴³ »

⁴⁰ PETER TAGHON- MAI 40 - La campagne des dix-huit jours (Edition DUCULOT) -Disponible à la Bibliothèque d'Assesse

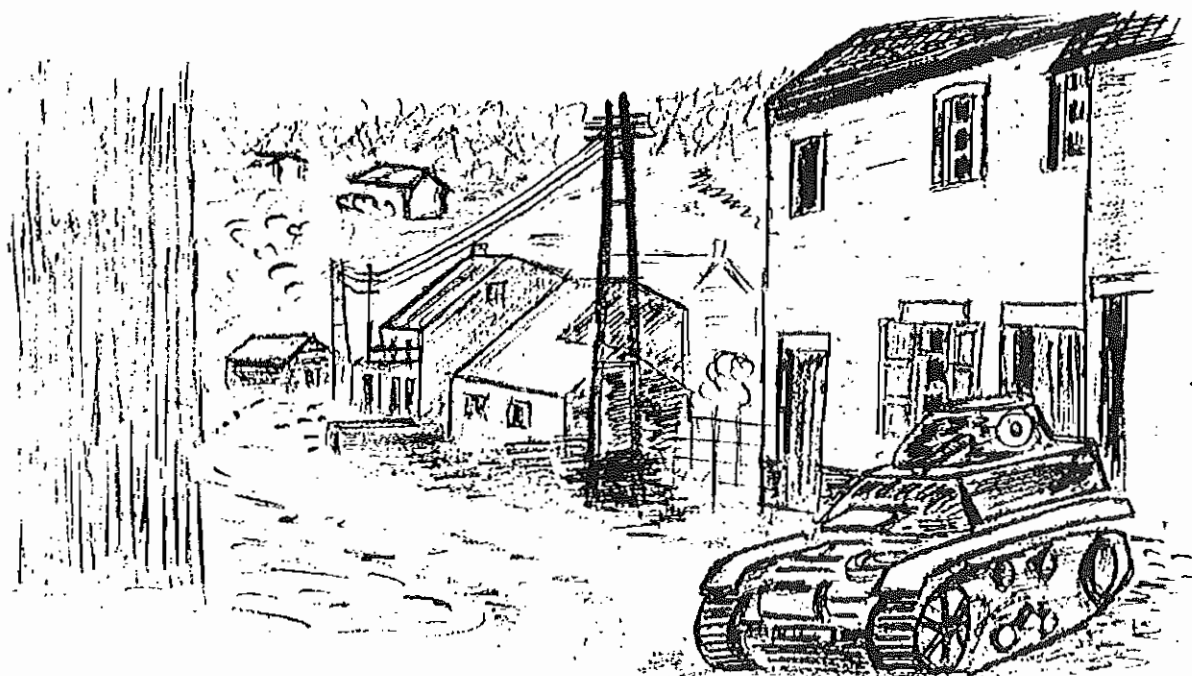
⁴¹ Il s'agit bien sûr de la route de Ronchinne.

⁴² Ne pouvant reproduire les originaux, nous vous présentons les lieux sur les croquis 1 et 2.

Cartes 1 et 2



◆ CRUPET 12 mai 1940
 - X destructions routières -

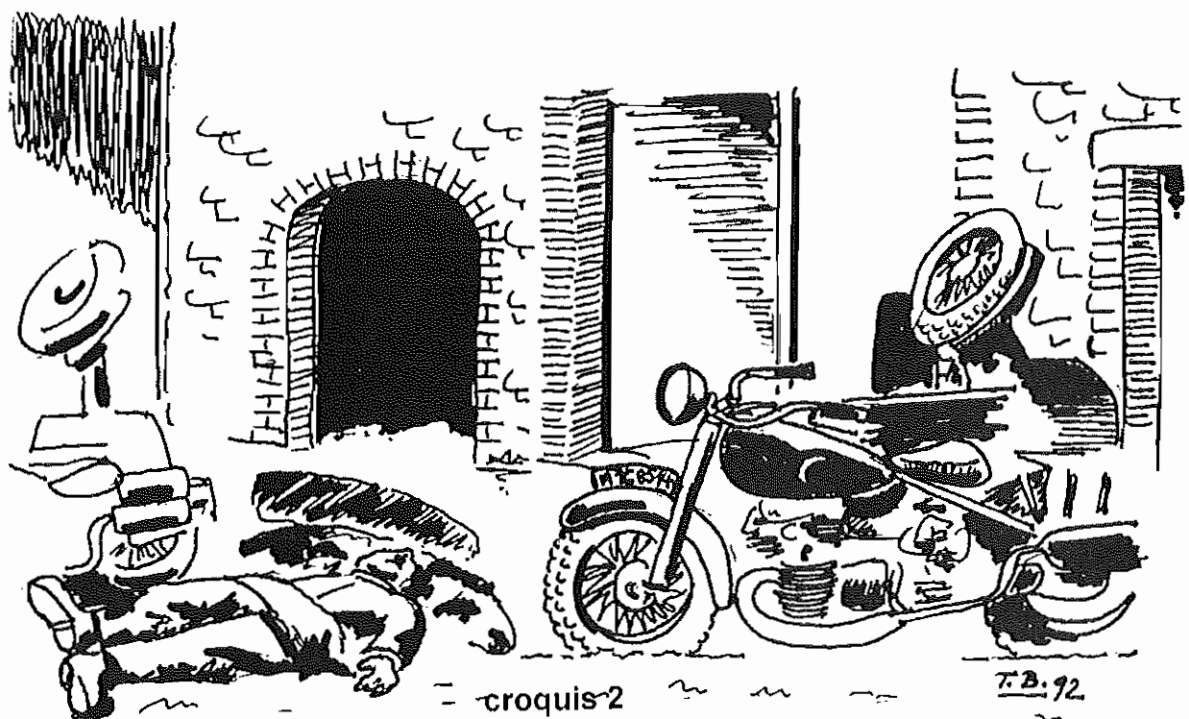


◆ CRUPET

- actuelle maison rue Haute, 34 -

Croquis 1

T.B.
92.



◆ CRUPET

- actuelle maison rue Haute, 39 -

- croquis 2

T.B. 92

Les illustrations ci-contre sont inspirées (pages 52 et 53) de l'ouvrage de Peter Taghon montrent respectivement une chenillette française détruite inspectée par un officier allemand au « carrefour Terwagne » et un soldat français étendu entre deux side-cars dans la cour du « Ry de Gence » (actuellement chez Christian Delvaux).

Ce qui n'est pas écrit dans ce livre et qui est en rapport direct avec ces événements, c'est l'épopée du Lieutenant DE WISPELAERE du Génie belge, dont les derniers moments se sont déroulés à CRUPET, juste avant les destructions au carrefour des routes d'Assesse et de Maillen, sur la route de Mont et sur la route d'Yvoir (voir carte 2)

Après la première explosion route d'Assesse (en face de « chez Jadot » - au carrefour des routes de Maillen et Assesse), le lieutenant DE WISPELAERE (officier de réserve), se trouvait rue Basse dans la cour de « l'Auberge du Vieux Château ». Julia Pesesse, qui était là accompagnée d'Elvire Quevrain, se souvient très bien de ces moments et nous raconte encore avec beaucoup d'admiration plus de 50 ans après, que le « beau et gentil lieutenant » leur avait montré des photos de sa femme et de ses enfants, juste avant de partir pour YVOIR.

Elle mentionne également que plusieurs soldats, sous les ordres de cet officier, se présentèrent volontaires pour la mission de mise à feu du pont d'YVOIR. « *Moi, mon Lieutenant !* » s'exclamait un premier; « *Non ! moi ! mon Lieutenant !* » criait un autre... La réponse du Lieutenant DE WISPELAERE cingla : « *IL N'EN N'EST PAS QUESTION ! CE SERA MOI ET PERSONNE D'AUTRE !* »

Joignant le geste à la parole, l'officier quitta Crupet pour Yvoir où l'attendait le destin que l'on connaît. La mise à feu électrique ayant fait défaut, le Lieutenant DE WISPELAERE se précipita (alors qu'un blindé allemand était déjà sur le pont), vers la mise à feu pyrotechnique et eut le temps d'allumer la mèche lente avant qu'une rafale ennemie ne l'abatte.

Ce sacrifice eut, entre autres, comme conséquence, de retarder le franchissement de la MEUSE par les Allemands de plus de 24 heures, puisque ce n'est que dans la nuit du 13 au 14 mai que les blindés de ROMMEL franchiront à HOUX sur des radeaux.

UN HEROS

Parmi les victimes de cette offensive, un jeune de Crupet a disparu à l'âge de vingt ans, avec cinq de ses camarades, la veille de la capitulation. Réfugié dans une ferme à Steenkerke-lez-Furnes pour prendre quelques repos le 27 mai 1940, ils disparurent dans l'incendie de la ferme sur laquelle un avion allemand s'était écrasé. Ils reposent, comme ils avaient combattu, ensemble dans une petite tombe à l'ombre d'un clocher qui rappelle celui de Crupet.

Cette événement a inspiré le poème suivant :

Mon oncle,

*Tu es parti à la fleur de l'âge
Pour défendre la liberté du pays
Que l'armée d'un fou avait envahi.
Ta jeunesse était ton seul bagage.*

*Toi qui n'avais jamais vu la mer,
Tu la découvrais sous un jour amer.
Sur les bords de l'Yser,
Tu allais quitter notre terre.*

*Parée d'un habit de feu,
Venue d'au-delà des dunes,
La grande faucheuse, dans son sinistre jeu,
T'enlevait avec tes compagnons d'infortune.*



*Cruelle déchirure,
Inguérissable blessure,
Au village, toute une famille,
D'un fils, d'un frère, pleure la vie.*

*Pour seule image de toi,
Je ne possède que cette photo
Te représentant sur ta moto
Posant fièrement en uniforme de soldat.*

*Tu restes présent dans mon cœur
Car si je marche sur le chemin du bonheur
Je n'oublie pas que ton sacrifice
Fût le prix d'un victorieux armistice.*

*Ton neveu,
Marcel.*



LA RESISTANCE

Parmi les groupes de résistance actifs dans le Condroz, se trouvait la Section 8001 (Armée Secrète Zone V Secteur III GVII) commandée par Fred WILLIAMS (alias Jean MOREAUX, instituteur à Crupet). Jean MOREAUX a retracé l'histoire de ce groupe. Dans ses conclusions il rappelait les noms des premiers résistants de Crupet qui, dès fin 1940, ont répondu à son appel. « *Leur exemple en avait entraîné beaucoup d'autres par la suite* » aimait-il rappeler. Il s'agissait de :

Daniel BERNIER - Arthur BERTHOLET - Jules CHILIADE
Marcel QUEVRAIN - Paul THEUNISSEN

En 1990, soit à l'occasion du cinquantième anniversaire du déclenchement du conflit, Jean Moreaux concluait ainsi ses souvenirs :

« *Il est bon de dresser une liste, même incomplète des victimes de ces dénonciateurs⁴⁴. Cette liste édifiante regroupe les prisonniers politiques, les morts en camp de concentration, les fusillés, les décapités et ceux tombés au combat.* »

Les abbés GODFROID et LAMY
COCHART ADOLPHE
HAQUENNE JEAN
MATERNE OCTAVE
CRASSET J.
HENUZET MARTIN
CARTON ISIDORE
CARTON ZENON
CARTON CHARLES
WUEZ VICTOR
WUEZ ALEXANDRE
MOREAUX JEAN
SCAILLET LUCIEN
TASIAUX RAYMOND
LEMAITRE VICTOR

⁴⁴ Jean Moreaux parlait des inciviques qui ont sévi dans la région.

DOZOT JULES
 THIRIFAYS JOSEPH
 THIRYFAYS JEAN
 CLOSSET LOUIS
 FOCANT FREDERIC, mort au camp de concentration
 FERON FELIX
 JARBINET OMER
 LAMBOTTE FORTUNE
 DEWIT FRANCOIS
 BRICHET WALDOR, décapité.
 12 MAQUISARDS DU GROUPE DE L'A.S. ABATTUS A MONTGAUTHIER.
 VAN BEVER VICTOR, fusillé.
 FRITZ NIEPENS, fusillé.
 NIEDERPRUM PIERROT, tué en mission.
 RENAUD FERNAND, mort au camp de concentration
 MACK RENE, mort héroïquement à Beauraing
 BRICHARD, fusillé

et nombre d'autres maquisards dont on ignore la destinée.

Jean Moreaux concluait en exprimant le souhait que les nouvelles générations comprennent la grandeur de ces sacrifices.

LES VICTIMES DU VILLAGE

A l'issue de la dernière guerre, les habitants de Crupet se sont unis pour aménager à la mémoire des disparus des deux conflits mondiaux un magnifique monument au pied du vénérable tilleul.
 Nous y lisons les noms des victimes suivantes :

Guerre 1914-1918

Déporté :
 QUEVRAIN FERNAND

Combattants :
 DELOGE LEOPOLD - DELOGE ERNEST - DAFTE LEOPOLD
 STEVENS PIERRE - PUISSANT HENRI

Civil :
 PIERRET ALPHONSE

Guerre 1940-1945

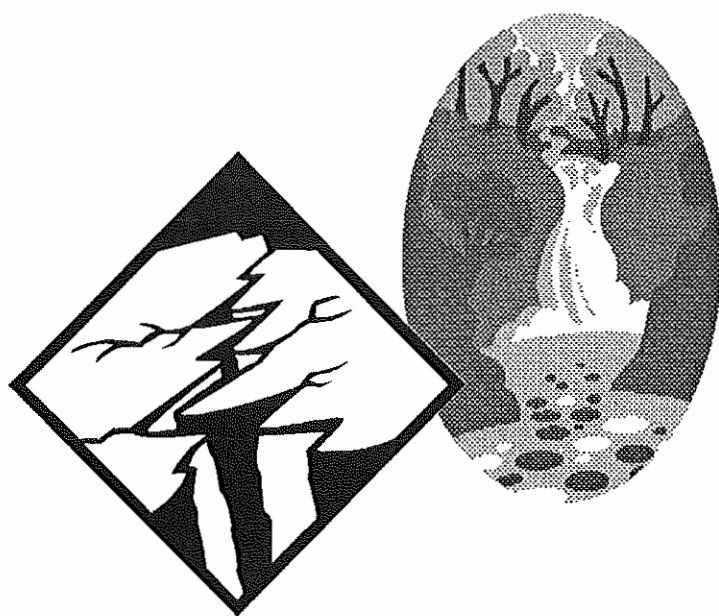
Civils :
 SACRE MARIE - CARTON ZELIE

Combattants :
 PESESSE EDMOND - GENNERET FERNAND - FIEVET ALPHONSE

Nous terminerons ici ce chapitre du souvenir. Puissent ces quelques lignes nous empêcher d'oublier que la paix n'est pas un acquis définitif mais que, comme l'entente dans un couple, elle se construit à force de sacrifices et de marques de respect mutuel. Les événements de la fin de cette décennie, aux marches de l'Europe ou en Afrique, sont là pour nous le rappeler.

CRUP'ECHOS
Recueil spécial
10 ans

Chapitre VII



Hydrographie
Géologie

CRU PAYS

Crupet, cru ...pays,..... l'eau à Crupet est omniprésente. A côté de ses rus et rivières innombrables et jadis sources d'énergie hydraulique non négligeable, Crupet dispose de réserves d'eau souterraine inépuisables. Ce sont ces deux aspects que nous allons tâcher de développer quelque peu.

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE⁴⁵

Le Ri de Gence

Il nous arrive des hauteurs de Durnal, serpente au pied des carrières désaffectées et récolte au passage les excédents de captage⁴⁶ de la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (C.I.B.E.) au lieu dit « Trou d'Herbois ». Il descend tumultueusement le long de la ruelle du comte et s'engouffre dans le Crupet en face du restaurant « Les Ramiers ».

Le Ri de Vesse

Il prend sa source au « Cahof » et se faufile rapidement entre les coteaux abrupts qu'il abandonne à Inzefy. Il continue son cours tranquille, souvent en sous bois, jusqu'au confluent près de l'étang et la pisciculture du château.

Le Ri de Mière

Il apparaît déjà dans la propriété du Bois Bruce à Florée. Il récolte les eaux de la plaine « de la Fagne » et du zoning industriel⁴⁷, traverse le village d'Assesse par la « Grande èwe » et se cache un moment sous le talus du chemin de fer Namur-Arlon.

De vastes emblavures fertiles sont drainées par ce ruisseau qui longe les fermes de Trignée-Wavremont et de Mière; De plus en cas de fortes pluies, il reçoit l'écoulement d'un ru intermittent en face de la ferme de Lizée. Ce dernier coule depuis le lieu-dit « en Vovesenne » des hauteurs de Maillen.

Le ruisseau roule ses flots au Nord de la ferme d'Hôyemont et traverse les captages de la C.I.B.E.⁴⁸ par un puits. A cet endroit il reçoit, comme le Ri de Gence, des excédents de captages⁴⁹ et le ruisseau St Martin venant de Ivoy.

Le Ry de Mière se dandine dans un lit bien élargi que son prédécesseur a creusé et devient enfin le « ruisseau de Crupet » à partir du confluent avec le Ri de Vesse à hauteur du château. Il termine sa promenade sinueuse et perd son nom harmonieux au confluent du Bocq à Bauche.

Les plaines drainées par les vallées du Ri de Mière et du Ri de Vesse s'étendent de Courrière à Herbefays/Durnal. La superficie totale représente 2.500 hectares.

La tourmente

Combien de fois notre réseau hydrographique n'a-t-il pas été dérangé par les hommes ? Au siècle dernier, le chemin de fer du « grand Luxembourg » traverse déjà nos campagnes. Au début du vingtième siècle, les besoins domestiques en eau potable nécessitent de nombreux captages parmi lesquels ceux que nous avons évoqués plus haut. Ceux-ci réduisirent sensiblement le débit des ruisseaux et contribuèrent certainement avec d'autres sources d'énergie à la disparition de nos industries locales.

⁴⁵ Cette description est l'oeuvre d'Ernest Delvaux qui s'est inspiré d'un travail de Jean-Claude Sprimont.

⁴⁶ Les méchantes langues diront "il est privé au passage d'une bonne partie de ses sources captées par la CIBE". Joseph Collot a écrit dans ses mémoires : "C'est l'intercommunale qui tète les riches, dispôye Spontin jusqu'à Crupet po-z-éminé l'éwe à Bruxelles è co pu long ..."

⁴⁷ "REMEMBER" : c'est suite à une erreur de manipulation qu'un employé d'une des entreprises de ce zoning a envoyé dans ce ruisseau des engrais liquides qui ont provoqué l'hécatombe dans la pisciculture de Jean-Pierre Limbosch dans les années 1990.

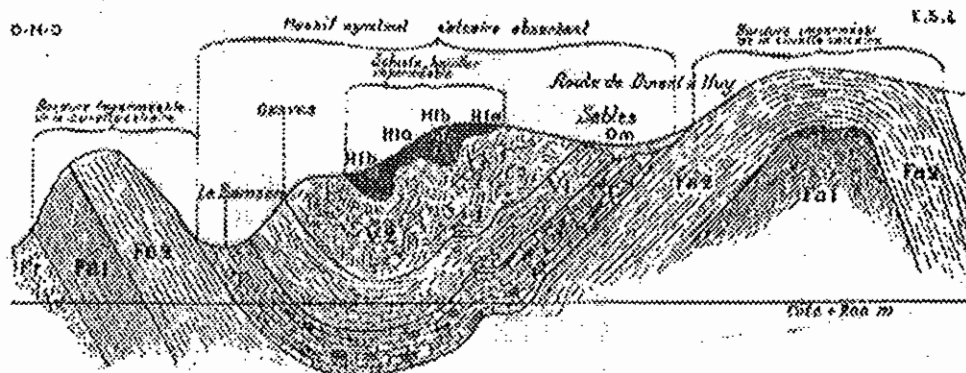
⁴⁸ Cfr Supra et plus loin la description des sources qui sont l'objet de ce captage.

⁴⁹ Cfr Supra et plus loin la description des sources qui sont l'objet de ce captage

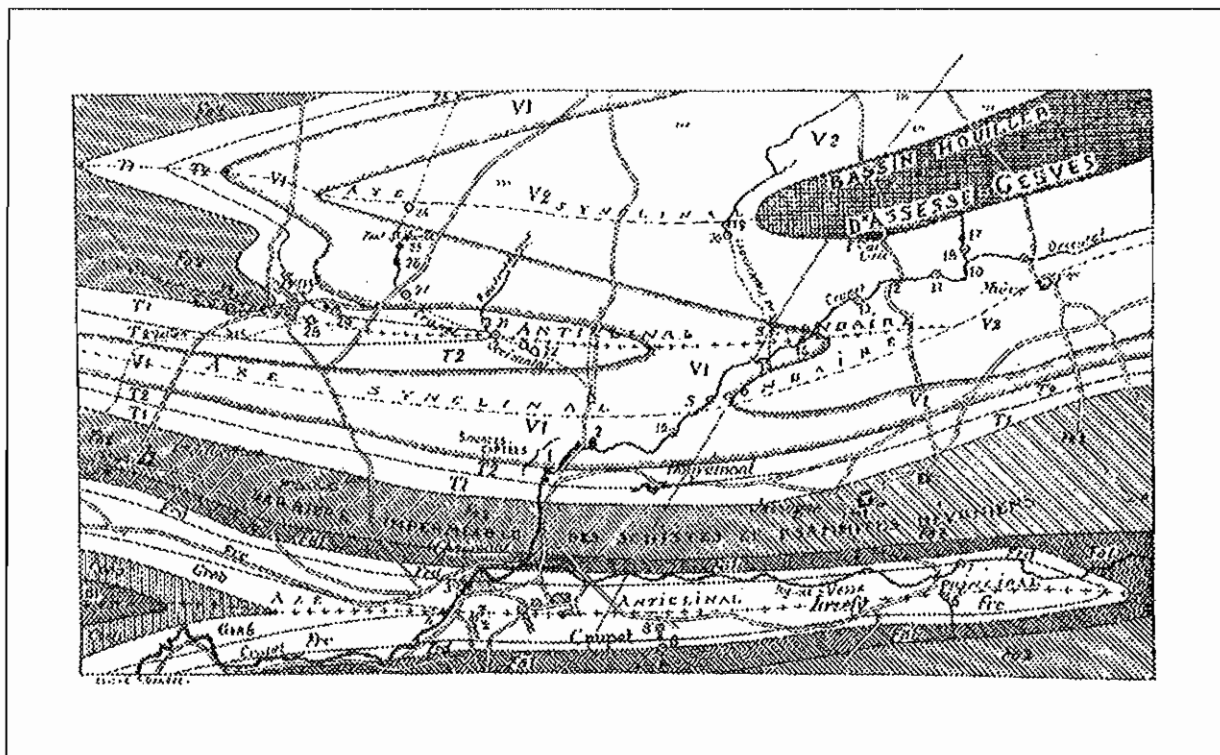
Crupet est situé au sein de la série de plis synclinaux calcaires constituant le bassin carboniférien de Dinant.⁵⁰ Le plan de cet ensemble est repris sur la carte N°1⁵¹.

de l'église de Gesves est représentée ci-dessous.⁵²

Coupe transversale dans le massif synclinal calcaire de Gesves.



Sur l'extrait de la carte géologique de la région de Crupet repris ci-dessous, nous pouvons situer les sources de la C.I.B.E. à l'entrée de Crupet venant de Maillen.⁵³



⁵² Fig 319 de l'ouvrage cité ci-avant.

⁵³ Fig 325 de l'ouvrage cité ci-avant.

Ces captages se trouvent au lieu dit « Fontène Diè » ou « Fontaine Dieu ». Cette appellation issue du fond des âges nous a inspiré ce qui suit.

« FONTAINE DIEU » ou « FONTAINE DES DIEUX ? »

Tous les anciens de Crupet se souviennent encore de ce lieu-dit route de Maillen.

Savez-vous qu'il s'agit là d'un site absolument exceptionnel ? Ces sources font en effet partie d'une structure géologique, la plus remarquable de ce type en Belgique : un synclinal calcaire en « fond de bateau isolé » s'étendant depuis notre région (Ivoy-Crupet) jusqu'à plus de 10 kilomètres à l'est du Houyoux dans les environs de Marchin. Schématiquement, ce massif appelé de « GESVES-MARCHIN » s'étend sur 37 kilomètres de long avec une largeur maximum de 2,4 kilomètres et est entouré de couches imperméables quartzo-schisteuses.

La description de ce système formant un réservoir naturel immense pourrait s'étendre à l'infini. Sachez simplement que ce « réservoir » est coupé principalement à trois endroits : par le Houyoux entre Modave et Huy, par le Samson à Gesves (les Forges) et enfin, presque à la « proue » de ce « bateau » à Crupet (voir le schéma ci-dessus).

La circulation des eaux infiltrées au travers des diverses couches de calcaire est telle que ce n'est qu'après un très long trajet que celles-ci ressortent parfaitement filtrées et naturellement « traitées » à Crupet. La température et la composition chimique de cette eau sont particulièrement stables.

Il n'est pas étonnant dès lors que, comme à Spontin où des fouilles archéologiques lors des travaux de captage ont aussi révélé une occupation du site très ancienne, Crupet ait été choisi par nos ancêtres comme lieu de résidence privilégié. L'homme préhistorique y vécut probablement dans quelque grotte peut-être aujourd'hui disparue. Les Gaulois y élirent certainement domicile, puisqu'un cimetière gallo-romain y fut découvert.

Alors ? ... La « Fontaine Dieu » ne serait-elle pas plutôt la « Fontaine des dieux » ?... Les premiers habitants de l'endroit ne s'y sont en tous cas pas trompés ! Cette eau était certainement « bénie des dieux » puisqu'aucun phénomène ne pouvait en altérer ni la saveur, ni la qualité, ni le débit.

Voilà l'origine que nous vous proposons pour cette « Fontène Diè » de nos grand-parents.

LE CAPTAGE DE LA C.I.B.E.

Ce captage, comme celui du Trou d'Herbois, a été envisagé dès la fondation de la C.I.B.E. en 1891, à l'époque de la mise en service de la ligne ferroviaire Ciney -Yvoir. Il a été exécuté en 1904.

Ce captage est constitué de sources de la « Fontaine Dieu » (voir ci-dessus) mais aussi de drains et de galeries, le tout étant situé sur la rive droite du ruisseau de Mièr, juste en aval de son confluent avec le ruisseau St Martin provenant d'Ivoy-Maillen.

Le débit de sources (dont l'une baptisée « Source Jadot » du nom des propriétaires du site vendu à la C.I.B.E.) a été amélioré par divers dispositifs : drains et quelques 500 m de galeries d'environ deux mètres de haut qui sont certainement les plus spectaculaires.

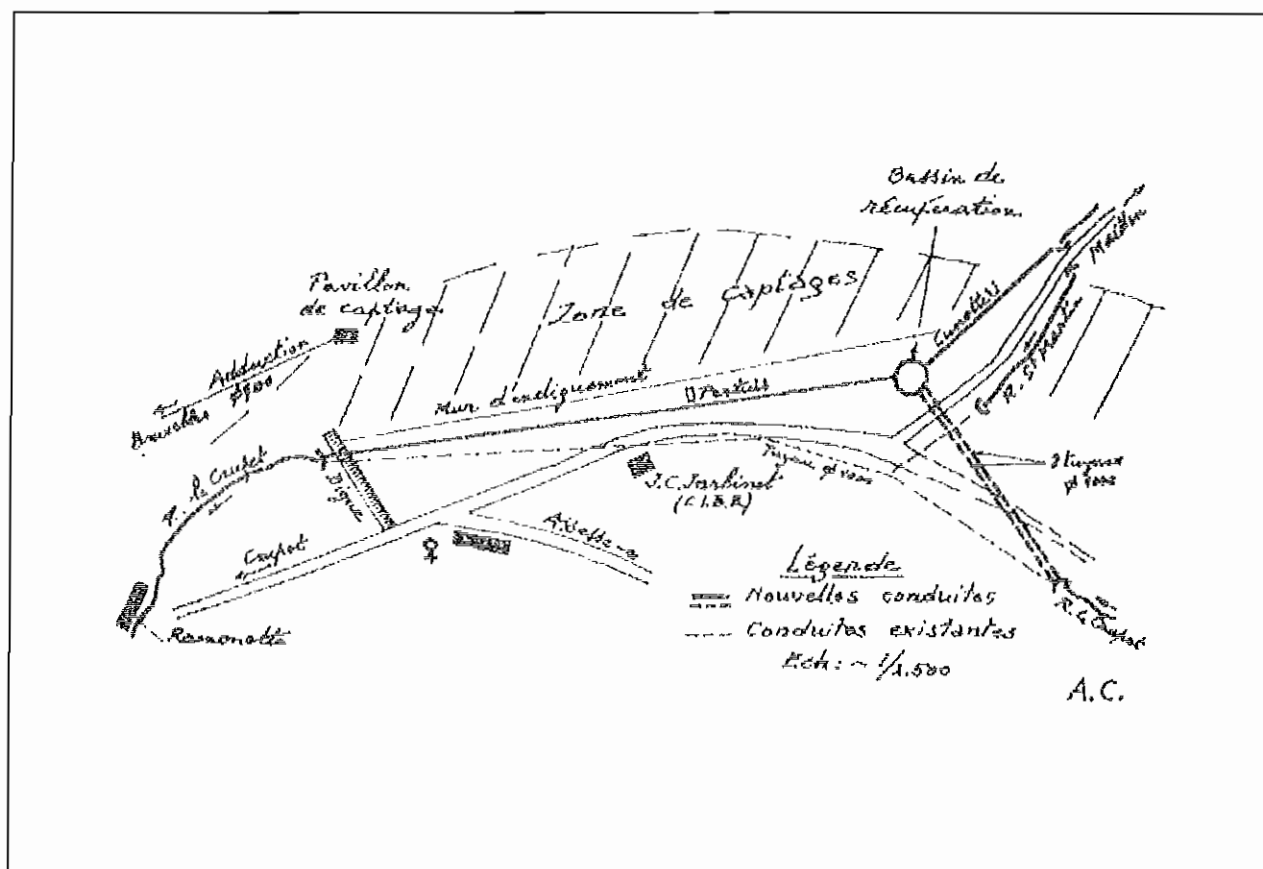
La zone protégée couvre environ 14 hectares et est clôturée et boisée, afin d'éviter des ravissements générateurs de pollution de nappe.

Le débit de ce captage varie de 9.000 à 18.000 m³ par jour y compris le petit captage du Trou d'Herbois.⁵⁴ Sa situation en un point bas du relief et en bordure du ruisseau l'expose à des risques d'inondations, accentués au fil du temps par la déforestation, l'asphaltage des voiries, le développement des zones bâties et par l'absence de bassins d'orage le long de l'autoroute E411 qui coupe le ruisseau de Mièr à environ 3 kilomètres en amont.⁵⁵

⁵⁴ De plus la comparaison entre ces captages et ceux plus connus de Modave est tout à l'avantage de Crupet. en effet les débits moyens sont respectivement d'environ 9 à 18 mille m³ à Crupet pour quelques sources ponctuelles et 500 mètres de galeries drainantes, tandis que le captage de 50 à 60 mille m³ à Modave nécessite de l'ordre de 12 kilomètres de galeries drainantes. Les eaux captées à Crupet respectent les normes-guides conseillées par la CEE, y compris pour les nitrates et les résidus pesticides. Elles ne subissent par conséquent que très peu de traitement.

⁵⁵ A hauteur de la Ferme de Mièr.

La C.I.B.E. a donc procédé à quelques aménagements du site vers 1990-1991 et celui-ci se présente aujourd'hui schématiquement comme décrit au croquis ci-dessous.



Un pertuis rectangulaire en béton armé de 1.85 m de haut et 1.80 m de large a été construit pour soulager l'ancienne conduite de Ø 1 m, afin de reprendre les débits de crue du ruisseau et de ses affluents.

Les eaux captées convergent vers un pavillon de captage d'où elles sont dirigées par gravité, dans une conduite Ø 0.9 m vers Bruxelles et la Wallonie via BAUCHE (hameau d'Evrehailles le long du Bocq à 3 km de Crupet).

La manoeuvre des vannes réglant la mise à décharge partielle ou totale des eaux ou leur écoulement vers l'adduction peut se régler manuellement sur place, ou peut être télécommandée de Bruxelles. Un appareil appelé « turbidimètre » mesure le pourcentage d'opacité ou de matières en suspension dans l'eau. au-delà de 15 %, l'adduction est automatiquement interrompue.⁵⁶

Accessoirement nous pouvons aussi signaler que le site fait partie du réseau d'observation météorologique de notre pays. Les appareils de mesure divers sont quotidiennement relevés par le cantonnier C.I.B.E.



⁵⁶ Un dispositif de vannes permet de façon ingénieuse de « noyer » les sources avec l'eau captée jusqu'au niveau du sol, de façon à empêcher que celles-ci ne soient polluées par les eaux de ruissellement. Ceci permet dès la décrue une remise en route du captage beaucoup plus rapide. La réussite de cette manoeuvre dépend bien évidemment de la perspicacité et de l'expérience du cantonnier C.I.B.E. local.

LE CAPTAGE DU « TROU D'HERBOIS »

Crupet possède (possédait ...⁵⁷) un second captage important au lieu dit « Trou d'Herbois » à la limite entre Crupet et Durnal. Ces sources sont également exploitées par la C.I.B.E. bien que de moindre importance. Elles sont situées au point T1 sur l'extrait de la carte géologique de la page précédente.⁵⁸

La légende de « NESTOR de la FONTAINE »

Joseph COLLOT ne nous a pas tout dit !⁵⁹

Des « Nûtons » on n'en trouvait pas que dans les garennes de Coû ! Nous allons vous raconter l'histoire de NESTOR de la FONTAINE dit « Le petit Nestor »⁶⁰, nûton de son état et qui avait élu domicile avec sa « famille » (en fait quelques poules et moutons) dans les grottes des couches calcaires sous les terres de la ferme de VENALTE.

Le petit Nestor, comme tous les Nûtons, rendait service aux habitants de la région. Mais bien sûr, comme ses confrères, il se cachait le jour et ne sortait qu'à la tombée de la nuit... bien embêtante cette situation lorsqu'on est jardinier ! Car le petit Nestor cultivait les légumes et les fleurs, dont une variété de choux du terroir qui donnaient naissance aux crupétois de sexe mâle et une famille de roses parmi lesquelles naissaient les plus jolies filles de Crupet !⁶¹

Le cinsî de VENALTE avait remarqué que sur une bande de terre très étroite le long du Bocq, au pied du massif « des roches », un jardinet se développait comme par enchantement. Plutôt que de s'énerver pour quelques ares d'herbe tendre qui échappaient ainsi à l'appétit de ses troupeaux, le brave homme avait toujours veillé à ce que ce bout de terrain très fertile fut soigneusement clôturé. Il n'y perdait pas au change du reste, car lors de ses tournées quotidiennes, il trouvait au pied de la fontaine qui bordait le cortil, un panier rempli de légumes frais et un bouquet de roses pour la patronne.

Un jour qu'il s'était assis pour réfléchir à ce « miracle », qu'elle ne fut pas sa surprise de voir tout d'un coup bouillonner l'eau de la fontaine qui se mit à déborder en arrosant généreusement le jardin ! Après quelques minutes, le niveau de l'eau baissa pour remonter de plus belle et ainsi de suite ...

« Encore un miracle ! » se dit-il, « à moins que ce ne soit encore un coup du petit Nestor ? ».

« Cultivé », le cinsî se doutait en effet de l'origine de tous ces phénomènes et était persuadé de l'existence de ces nûtons. « Nul doute que ce petit futé de Nestor se soit arrangé avec ses copains « Le Marchau » et le « Dèdè » pour établir un réseau de canalisation souterraines avec des vannes commandées par un système d'horlogerie ! »

« C'est quand même des malins » ...se dit-il.... « V'là que ces diables de Nûtons ont trouvé le système pour arroser automatiquement en plein jour, sans se déplacer et pouvoir ainsi boire à l'aise leur petit pékèt ! »

Ce phénomène se produisit pendant quelques années, mais une longue période de sécheresse eut raison de cette merveille technologique et la fontaine « intermittente » se tarît, entraînant la disparition des Nûtons de ce coin de paradis crupétois. La disparition des Nûtons de nos environs est-elle aussi due à cet accident météorologique ? Nul ne le sait ...

⁵⁷ Voir Note 46 page 89

⁵⁸ Figure 219 de l'ouvrage « Les Cavernes et les Rivières souterraines de la Belgique » par E.VAN DEN BROECK, E.A. MARTEL et Ed RAHIR.

⁵⁹ Cfr ses mémoires auxquelles Crup'échos a fait largement référence dans son ouvrage « CRUPET-sur les traces de Joseph COLLOT ».

⁶⁰ La ressemblance avec une personnalité ayant vécu à Crupet n'est pas du tout fortuite !

⁶¹ «Totes aussi belles d'au long qui d'près !»

Toujours est-il qu'aujourd'hui, le petit Nestor n'est plus et que les gens achètent leurs légumes au supermarché. Mais au pied des roches, subsiste à proximité d'un arbre mort le trou asséché de la « fontaine intermittente ».

Si vous ne croyez pas à cette histoire, il existe une autre explication, scientifique cette fois, pour « LA FONTAINE INTERMITTENTE DE CRUPET ». Car c'est bien d'elle qu'il s'agit ! Elle a été observée en activité par des spécialistes au début de ce siècle, mais les élèves du maître Jean Moreaux ont pu l'observer également dans les années 30.

A défaut de Nûtons, ce sont bien nos couches calcaires qui, avec leurs cavités et galeries, génèrent ce genre de phénomène. Sur la carte⁶² géologique de la région de CRUPET et Bauche, une coupe géologique à hauteur de la "fontaine intermittente" a été dessinée. On voit très bien que celle-ci se trouve au bord du sillon creusé par le Bocq dans une couche calcaire⁶³, elle-même plissée et reposant sur une couche de schiste imperméable (« Sch » sur la coupe) d'environ six mètres d'épaisseur.

Mais d'où vient le phénomène d'intermittence ?

Déjà en 1892, un officier de l'Armée Belge, le Commandant RABOZEE, a pu faire une observation sur le fonctionnement de cette source. Il a vu se répéter plusieurs fois les phases suivantes :

« 1. Montée de l'eau dans le bassin S de la source, son débordement avec écoulement à l'air libre vers le Bocq pendant un certain temps.

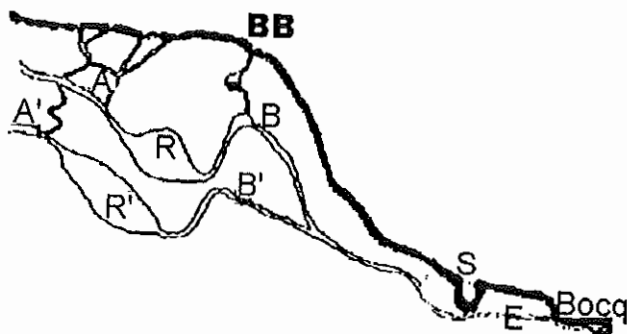
2. Diminution du débit, cessation du jaillissement, abaissement du niveau jusqu'au fond du bassin.

3. Après un temps d'arrêt, montée de l'eau, mais cette fois jusqu'à un niveau inférieur à celui du débordement.

4. Abaissement du niveau jusqu'au fond du bassin.

Les phases 1 à 4 se reproduisent ensuite dans le même ordre et avec la même allure. »

Schéma des siphons de la fontaine intermittente



Le croquis ci-dessus⁶⁴, établi par le Commandant RABOZEE, permet d'exposer le mécanisme de la fontaine. L'abaissement du niveau dans le bassin de la source S indique d'abord qu'il existe un canal souterrain ou un réseau de fissures d'évacuation, représenté schématiquement en amont de E.

Il faut remarquer ensuite qu'un siphon A R B, fonctionnant seul, assurerait un jeu d'intermittences régulières, ou variant d'une façon régulière et progressive, à la condition que le débit moyen du canal B soit supérieur à la venue d'eau par A et à l'évacuation possible par E.

L'entrée en jeu d'un deuxième dispositif siphonnant A' R' B', à phases simples, de durée différente de celle du premier, va compliquer singulièrement la marche du phénomène. Le siphonnement par B', se produisant aux diverses époques du fonctionnement du dispositif A R B, viendra, par certaines de ses évacuations, multiplier le nombre de jaillissements en S, ou bien, par d'autres, prolonger la durée de ces jaillissements en augmentant leur débit. Et il peut en résulter une grande variation dans les manifestations de débordement, même pendant une période d'alimentation constante par A et A'.

⁶² Extrait de l'ouvrage "Les Cavernes et les Rivières souterraines de la Belgique" par E.VAN DEN BROECK, E.A. MARTEL et Ed RAHIR. Tome 1

⁶³ Calcaire FRASNIEN très perméable.

⁶⁴ Ref⁴⁶

Dans ces conditions on conçoit que l'irrégularité dans les venues d'eau par A et A' peut amener une infinie variété dans le jeu de la capricieuse fontaine.

De plus la coupe géologique (page 95) nous montre (petites flèches ^a $\searrow$, $\swarrow$ ^b, $\leftarrow$ ^c), que la fontaine peut être influencée par des courants souterrains provenant de la dépression se trouvant sur la colline située en face de Bauche (route vers Evrehailles).

Encore une légende battue en brèche par la science... Ces croyances populaires ont tendance à disparaître de nos jours. C'est à la fois une bonne et une mauvaise chose...

Il est certain que l'explication scientifique de phénomènes (sur-)naturels fait avancer la civilisation dans ce monde, mais n'est-il pas regrettable que nos « Nûtons » ou autres légendes du fond des âges aient été remplacés dans nos rêves et notre imagination par des leurres, gadgets ou paradis imaginaires artificiels ? Nous ne pouvons nous empêcher de penser avec nostalgie au temps du « petit Nestor » et de sa fontaine, où comparativement à notre ère dite moderne, nos aïeux vivaient sans doute dans une très grande simplicité, mais aussi dans une immense sérénité !.



● Le Crupet, en direction de Bauche

Il serait difficile de clôturer ce chapitre sans parler de l'énergie hydraulique qui par le passé a permis à Crupet de vivre un essor économique envié dans toute la région.

Des moulins il en fut déjà question dans notre chapitre historique. Si nous y revenons ici, c'est parce que l'eau, encore une fois, était au centre des préoccupations et parfois des disputes.

Les moulins au 19ème siècle

Une querelle éclate vers 1866 entre deux propriétaires de moulins à CRUPET. Nous essayons de retracer ici les faits :

Le 19/3/1850, M. LHONNEUX, rentier à HUY, sollicite auprès du Gouverneur de la Province de Namur, l'autorisation de transformer l'ancienne papeterie en moulin à farine (autorisation donnée le 1/8/1850).

Le 18/7/1866, l'Ingénieur en chef Directeur des Ponts et Chaussées établit le cahier des charges pour le remplacement du couronnement en fer du déversoir de l'usine du sieur Victor ANNE de GOURCY, par de la maçonnerie en pierre (il s'agit du moulin situé dans l'actuelle propriété CHILIADE)

Le 18/4/1867, le Conducteur des Ponts et Chaussées établit le procès-verbal de recollement du déversoir du « moulin d'Avillon » (nom d'époque de la propriété CHILIADE) en présence du locataire de celui-ci : Charles DEVILLE.

Le 18/12/1868, Victor ANNE de GOURCY écrit au Gouverneur que « ...le moulin d'Avillon, sur le ruisseau de Crupet, subit des retards chaque fois que le locataire du moulin appartenant à M. LHONNEUX baisse les vannes de ce moulin,...le seuil du déversoir de ce moulin ayant été établi à une hauteur considérable. ». Il demande que la Députation Permanente veuille bien ordonner de faire diminuer la hauteur du dit déversoir et de la fixer de manière équitable pour les deux usines.

Vous trouvez sur le plan N°1, daté de 1869 (page suivante) :

1. USINE de V. ANNE de GOURCY (moulin d'Avillon)
locataire : Charles DEVILLE
Actuellement propriété CHILIADE
2. USINE LHONNEUX - locataire PURNODE
ancien moulin de Jules GALLOY
actuellement propriété LATINNE
3. USINE LHONNEUX - locataire PURNODE
ancienne batterie de cuivre
ultérieurement papeterie
actuellement hôtel « Le Moulin des Ramiers »

Le 19/10/1869 (après près d'un an) l'Ingénieur en chef, Directeur de Ponts et Chaussées, transmet son constat au Gouverneur :

« - le moulin LHONNEUX est très ancien et lors d'un orage en 1862, les eaux du CRUPET ont démoli les vannes du déversoir sans laisser les anciens repères.

- le Sieur PURNODE, locataire de ce moulin et de celui en amont a fait reconstruire immédiatement les ouvrages sans autorisation et suivant des dimensions supérieures à celles qu'ils présentaient auparavant.

- le moulin de GOURCY ne marche qu'avec l'eau qui lui arrive de la roue du moulin supérieur (LHONNEUX-PURNODE) et quand il a dépensé celle de son propre bief fort restreint, il doit chômer jusqu'à ce que l'eau s'épanchant au dessus du déversoir (LHONNEUX-PURNODE) vienne alimenter son bief. Cette perte de temps a donné lieu à la réclamation du 18/12/1868. »

L'Ingénieur en chef ne trouve rien dans les documents qui concernent les usines voisines, car « ... un grand nombre d'usines, que l'on pourrait confondre, sont établies sur le ruisseau de CRUPET... »

Il ajoute :

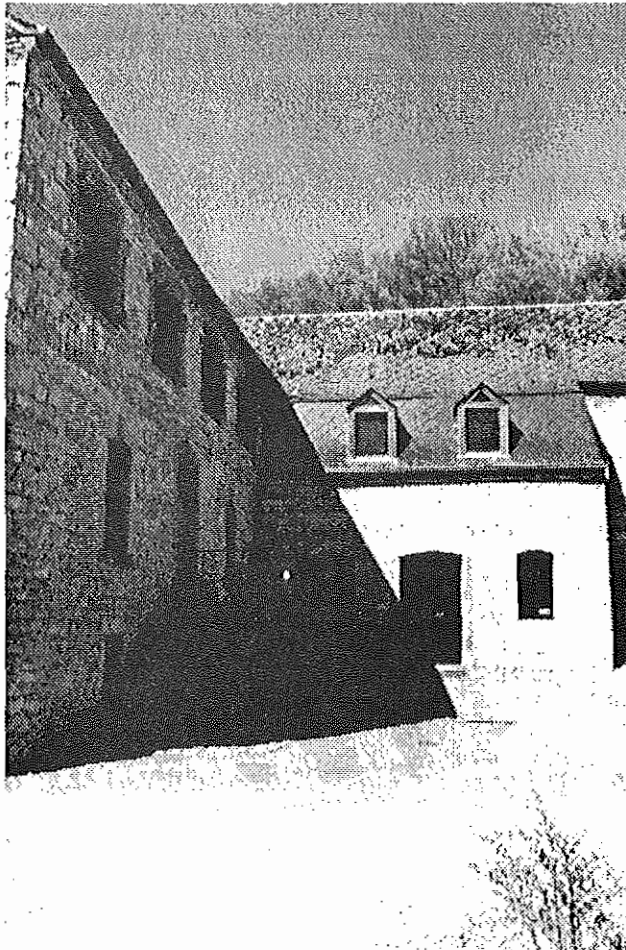
« La Députation Permanente a autorisé, en 1862, le Sieur PURNODE, Henri, à convertir une huilerie en moulin à farine, ce moulin se trouve établi en amont des deux usines du Sieur LHONNEUX, tandis que le barrage pour lequel il y a contestation est situé entre ces deux usines. On comprend donc qu'il ne soit pas question du barrage dans l'autorisation accordée en 1862.

En 1865, une contestation s'est élevée entre les Sieurs PURNODE et ANNE de GOURCY, à propos de l'exhaussement d'un barrage fait par ce dernier. L'usine de GOURCY activée par la retenue d'eau de ce barrage est située entre le moulin PURNODE, autorisé en 1862, et l'usine d'amont du Sieur LHONNEUX. (NDLR : cette usine d'amont est donc l'actuelle propriété JP PAQUET comme on peut le voir sur le plan N°2 page suivante). Le barrage du comte de GOURCY, pour lequel il y avait contestation est donc lui-même situé en amont de la retenue d'eau qui active le moulin du Sieur LHONNEUX et à cause de cette disposition des diverses usines, il n'a pas été question non plus, dans cette affaire, de la hauteur primitive de ladite retenue.

Il n'est donc pas possible à l'Administration de modifier l'état de choses existant. »

Les commères ne devaient pas chômer, elles, car il y avait de quoi alimenter leurs conversations. Le Sieur de GOURCY recevait la monnaie de sa pièce puisque c'est lui « qui avait commencé en 1865 ».

Trêve de bavardages et redevenons sérieux.



● L'hôtel du « Moulin des Ramiers », ancienne propriété L'Honneux

En 1875 (suite à l'incendie de 1873) le Sieur PURNODE locataire de l'usine LHONNEUX (actuelle propriété LATINNE) est autorisé à rétablir ce moulin ainsi qu'à apporter certaines modifications (diamètre de la roue, niveau de l'eau, etc...). Cette fois il n'est pas fait mention de querelles avec le propriétaire et l'exploitant du moulin en aval.

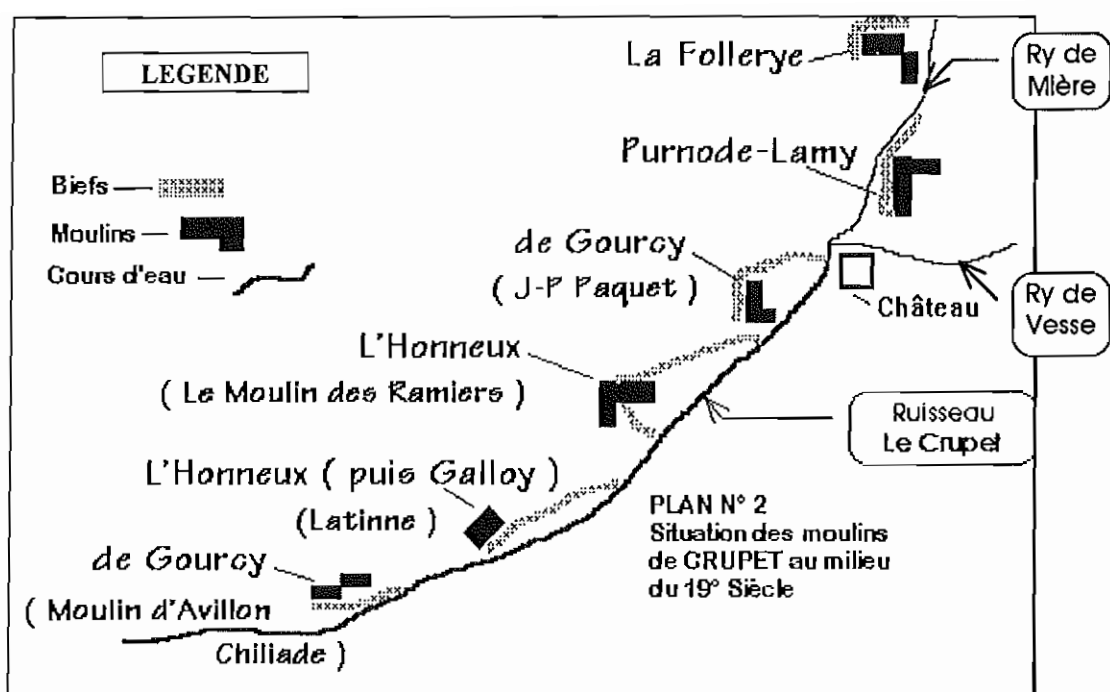
Dans les archives relatives à ces événements, on ne parle pas de l'ancien moulin « de la FOLLERYE » (actuellement dit « de la Ramonette » - propriété Jean STEVYGNY). Mais en 1878 sur le relevé des établissements soumis à la Loi (AR du 29/1/1863) on mentionne SIX moulins à farine mus par l'eau à Crupet (voir plan 2 page suivante).

L'actuelle Ramonette était donc probablement toujours en activité comme moulin au siècle dernier.

On peut rêver de ce que serait le tourisme chez nous si tous ces moulins avaient, comme la propriété LHONNEUX-GALLO-LATINNE, gardé leur cachet et leur environnement d'origine. Quel site exceptionnel serait

encore notre village avec sa cascade de moulins, chacun ayant son barrage, son canal de retenue (bief aérien ou parfois souterrain comme pour la papeterie) !

Si ce souhait ne sera probablement jamais réalité, on peut se réjouir de certaines restaurations récentes dont celles du « Moulin des Ramiers » et de l'ancien « Moulin PURNODE » dont nous vous contons ci-après l'histoire plus en détail.



LE MOULIN PURNODE

Le moulin PURNODE situé rue Basse N° 7 est certainement un des bâtiments les plus imposants du village sinon des environs. Il a de plus une assez longue histoire et les travaux de transformation et de rénovation entrepris fin des années nonante tombent à point nommé pour la conservation de ce joyau de notre patrimoine.

Le 22 janvier 1862, le Sieur PURNODE dont il a été abondamment question ci-dessus, introduit une demande d'autorisation de construire un moulin à farine à l'emplacement d'une ancienne huilerie au lieu-dit « La Ramonette »⁶⁵. Les plans 3 et 4 donnent respectivement l'extrait du plan cadastral et la vue en plan de la nouvelle construction et du bief à réaliser.

Le 22 juillet 1863, le Conducteur des Ponts et Chaussées établit le procès-verbal de recollement constatant la construction conforme à l'autorisation reçue du Gouverneur. Il est à remarquer que les entrepreneurs de l'époque n'auraient rien eu à envier à leurs collègues actuels du point-de-vue délais d'exécution, cette bâtisse imposante et ses annexes semblent en effet avoir été exécutées en une année environ.

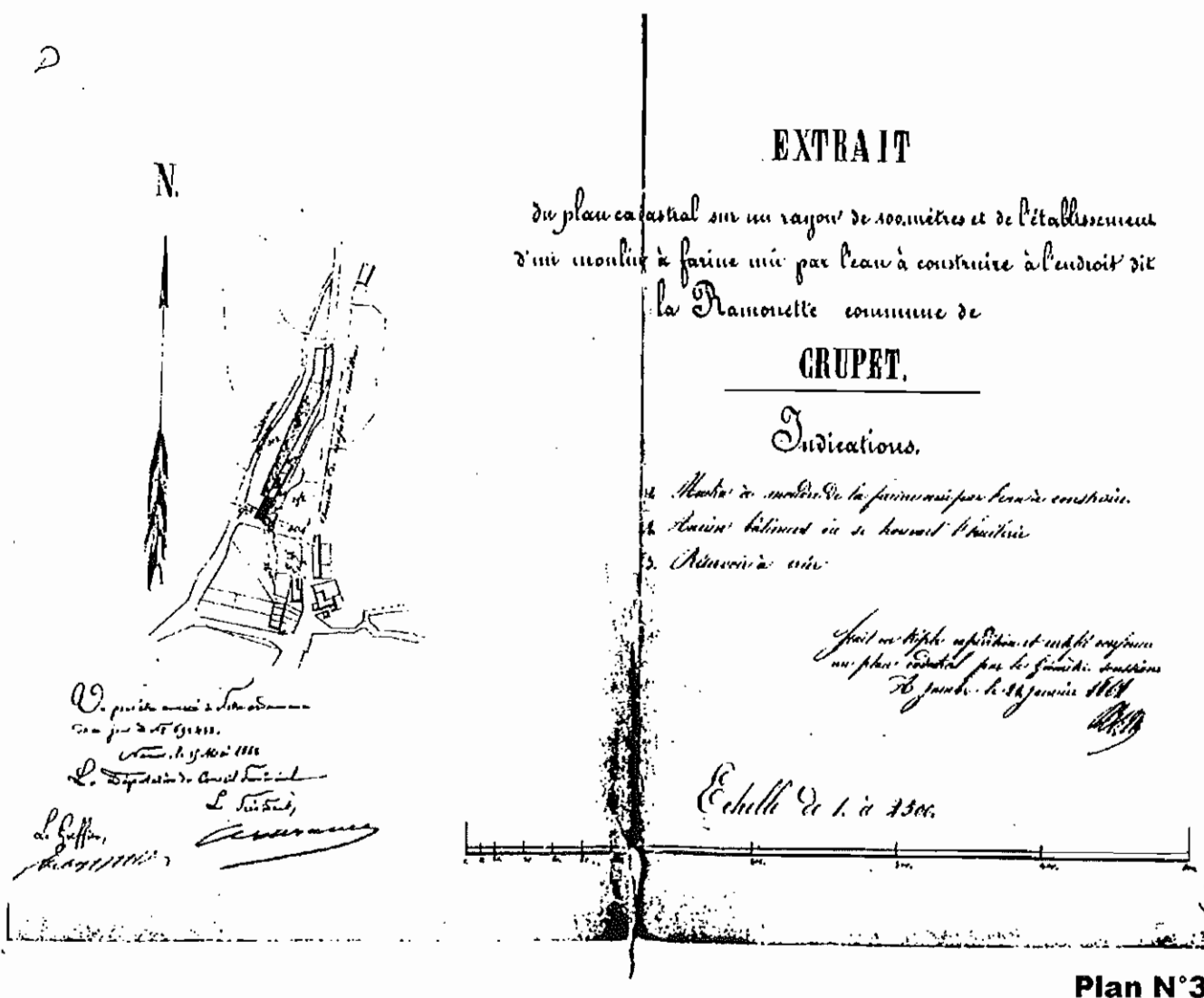
La capacité du moulin devint vite insuffisante et le 31 décembre 1870, la Députation Permanente autorise le Sieur PURNODE-LAMY à placer une machine à vapeur de 10 Chevaux dans son moulin à farine raccordée à une cheminée à construire à l'arrière du bâtiment⁶⁶. L'installation de cette machine va de pair avec une extension des bâtiments et la construction de la grange adjacente. Les meules étaient à ce moment mues à la fois par l'eau et la vapeur. Les deux dates - 1862 et 1870 - sont attestées par les pierres gravées posées respectivement sur l'entrée du moulin proprement dit et au-dessus de l'entrée de la grange (avec le nom de famille PURNODE-LAMY sur cette dernière). La machine à vapeur est mise en usage le 3 février 1871 et se révèle vite insuffisante. Il est probable aussi que la mise au point du fonctionnement simultané d'une machine à vapeur et d'une roue hydraulique pour mouvoir le même moulin était loin d'être aisée. Toujours est-il que la chaudière fut

⁶⁵ En fait ce que nous appelons aujourd'hui « La Ramonette » (propriété Stevigny) apparaît sur un document du 18ème siècle comme « Moulin de la Follerye ». La confusion est donc apparue plus tard.

⁶⁶ Cette cheminée existe toujours à l'heure actuelle.

déjà remplacée fin 1871 par « une chaudière de 7,5 m x 1,05 m fonctionnant à 5 atmosphères »⁶⁷. Il est quasi certain que, dans cette dernière configuration, le moulin PURNODE-LAMY était le plus puissant des six moulins à farine exploités vers 1875 à Crupet. Il est tout aussi probable également que cette usine à farine était une des plus puissantes des environs et peut-être même en Wallonie; ce qui explique la capacité de stockage des bâtiments, tant dans les granges que dans les greniers.

Le Sieur PURNODE et sa famille faisaient donc certainement partie des « maîtres du blé » dont l'épopée pourrait peut-être un jour inspirer quelque romancier



⁶⁷ Demande introduite par le sieur PURNODE (le 4 décembre 1871).

PLAN

Des dispositions intérieures du moulin à
construire, d'après emplacements occupés par
les appareils.

Cette plan est par le Génie. Approuvé par
le Génie le 17 juin 1868.

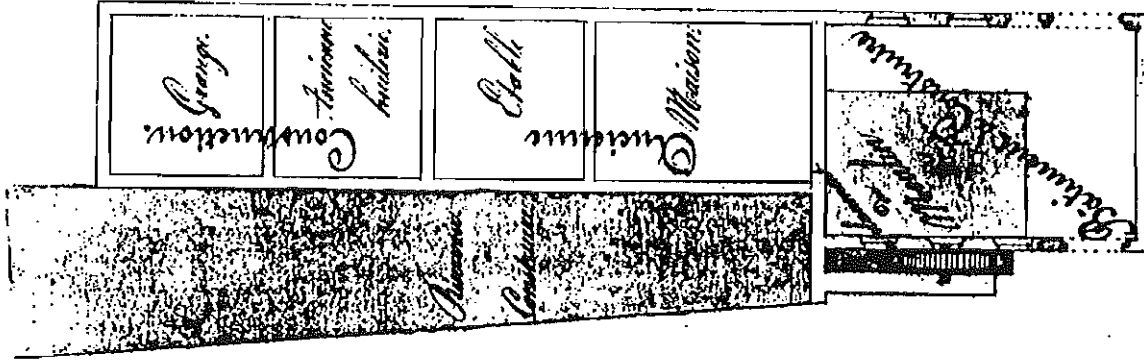
Un plan de coupe à l'échelle de
1/1000 pour les fondations.

Le Génie le 17 juin 1868
Le Directeur du Génie

Le Génie le 17 juin 1868
Le Directeur du Génie

Echelle de 0,005 pour A.

69/360



Plan N°4

Chapitre VIII



Le Sport

CRUPET - PELOTE

Les origines du club restent imprécises, mais nous avons pu les évoquer lors d'une interview de Maurice LENOBLE ancien joueur. Il évoque la disparition du jeu de la « petite balle au tamis » qui a précédé la balle pelote et qui fut pratiqué jadis chez nous.

FB : Maurice LENOBLE, vous êtes né à ASSESSE en 1905 et êtes arrivé à CRUPET en 1925, vous êtes le plus ancien joueur de balle du village. Parlez-nous de vos souvenirs de la balle au tamis et de la balle pelote ...;

ML : Quand je suis arrivé à CRUPET, on ne jouait déjà plus à la petite balle au tamis, par contre c'est à ce moment que l'on a vraiment commencé à jouer à la balle pelote.

On jouait place de l'église. Nous devions tracer nous-mêmes le terrain à la chaux. Le tamis était sous le tilleul et la ligne des mouches à hauteur du coin de la maison GOZIN. On ne disputait à l'époque que des luttes amicales ou de kermesse.

FB : N'avez-vous vraiment aucun souvenir de la balle au tamis ?

ML : Non, mais je sais que le père de Frédéric DEMANET (un de mes équipiers) en était un fervent joueur. Le tamis a été conservé très longtemps chez les FRANCO.

FB : Quelle était la composition de votre équipe ?

ML : Nous étions cinq (il n'y avait pas de réserve à ce temps-là !) : Frédéric DEMANET, Jules CHILIADE (qui bien souvent livrait outre), Edmond THERASSE, Eugène TOUSSAINT et moi-même. Souvent lors de luttes de village, l'Abbé DAFTE se joignait à nous ... en soutane (pas de clergyman à l'époque), il ne se défendait d'ailleurs pas mal du tout, mais il fallait interrompre la lutte pour les vêpres...

FB : Quand avez-vous commencé à jouer en championnat et avec quelle équipe ?

ML : Je pense que nous avons disputé le premier championnat dans l'Entente de DINANT vers 1930. Je faisais partie de l'équipe avec Jules CHILIADE, Edmond THERASSE et deux « étrangers » Jules BAYOT (de BAUCHE) et Joseph VIGNERON (d'EVREHAILLES). Nous avons terminé troisièmes au classement.

FB : parlez-nous du règlement, des arbitres, de la tenue vestimentaire d'alors ...

ML : Le règlement était sensiblement le même qu'à l'heure actuelle. Cependant on ne regardait pas au tamis et les gants n'étaient pas pesés. Ceux-ci étaient d'ailleurs très rudimentaires et nous n'avions pour les renforcer que des cartes à jouer que nous placions dans le « talon ». Souvent on jouait à main nue.

Les arbitres étaient tous des bénévoles, choisis parmi les spectateurs. Ils étaient trois : un au tamis, un à passe et un au mouche. Il faut dire qu'ils étaient plus respectés que maintenant.

Nous n'avions pas de tenue spéciale sauf que nous nous portions des pantoufles en corde qu'il fallait souvent remplacer après une lutte.

FB : A propos des prix et des primes, vous avez une anecdote à nous raconter ...

ML : Oui, il faut d'abord dire que nous jouions tout à fait gratuitement. Une année (en 1928 ou 29), un petit « championnat » avait été organisé entre une dizaine de villages des environs et la finale se jouait à PURNODE. Nous l'avons remportée ainsi que le prix prévu : un fauteuil à chaque joueur ! Nous avons été obligés de les rapporter sur notre dos jusqu'à CRUPET.

FB : De quand date l'appellation « CRUPET-PELOTE » ?

ML : Je pense que c'est vers 1930 lors des premiers championnats.

FB : Vous avez connu après la guerre la construction du nouveau terrain ...

ML : OUI, j'y ai d'ailleurs participé, mais je ne me souviens plus de cela en détail. Je vous suggère de vous adresser à Jean MOREAUX qui en a été l'instigateur et qui pourra mieux que moi vous raconter ces péripéties, de même que les premiers championnats d'après-guerre avec les DURMOR, « GROS QUET » et compagnie ...

Jean MOREAUX est une autre figure marquante de notre club :

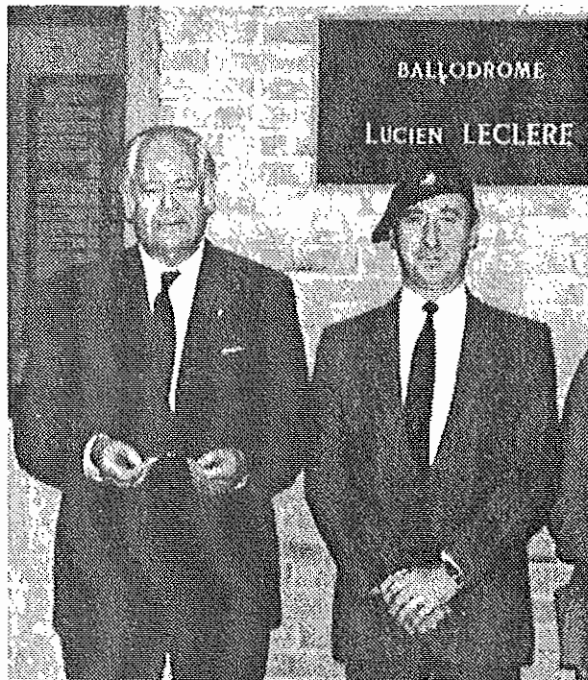
FB : Jean MOREAUX, avant d'être un ardent supporter de CRUPET-PELOTE, vous avez été un de ceux qui au cours de la dernière guerre et après-guerre, ont oeuvré à la relance du jeu de balle dans notre village.

JM : En effet, personnellement j'ai joué à LUSTIN et PROFONDEVILLE jusqu'en 1948, mais en tant qu'instituteur du village, je m'intéressais beaucoup à CRUPET-PELOTE et particulièrement aux jeunes. C'est ainsi que Théo QUEVRIN avait en ma personne un entraîneur avant la lettre, puisque je m'occupais de lui à chaque récréation pour « ballotter ».

Pendant la guerre, nous organisions des luttes amicales en vue de récolter des fonds au profit des prisonniers. Juste après la guerre (en 46-47) nous avons organisé à CRUPET des luttes entre une sélection régionale composée de Jules JULLIEN, Albert COLLIN de LUSTIN, Joseph BRIART (venant d'une équipe d'excellence ou Nationale I de l'époque), Jules CHILIADE, moi-même et les équipes de CINEY (champion d'excellence à l'époque) et d'YVOIR (évoluant aussi en excellence).

Ces luttes se déroulaient sur le « ballodrome » de la place de l'église. Nous avons remporté les deux luttes (CRUPET-CINEY 15-13 et CRUPET-YVOIR 15-14) ainsi qu'une magnifique coupe aussi belle que la coupe du Roi que CRUPET a remportée cette année.

A propos de la lutte CRUPET-CINEY, je me souviens d'une anecdote : mené 0-40, Jules CHILIADE qui retournait au tamis avec une chasse au grand-milieu, après avoir parié 100 fr. de l'époque avec son adversaire direct, prit son jeu en livrant quatre balles « qui ne revinrent pas » selon son expression favorite.



● Lucien Leclère (à gauche) sur « son » ballodrome en compagnie du « rédacteur en chef » de « Crup'Echos » F. Bernier lors d'un Grand Prix Leclère (Coll. C. Delvaux)

FB : En 52-53, j'étais alors un de vos élèves en primaire et je me souviens d'une leçon de choses où après avoir dressé les plans du jeu de balle au tableau noir, vous nous fîtes arpenter le nouveau jeu qui est actuellement le « ballodrome Lucien LECLERE ».

JM : Après le succès remporté lors de nos luttes Place de l'église, j'eus l'idée qu'un nouveau ballodrome devait être construit à un endroit bien situé et en dehors de la circulation. Il existait en face des écoles un terrain communal mais un peu trop exigu. Après quelques négociations difficiles avec le Conseil de Fabrique, nous obtînmes grâce à l'abbé LAMOTTE, l'autorisation de déborder légèrement sur la prairie de la Fabrique (actuellement pelouse, buvette et parking). Les subsides n'existaient pas et il fallut se débrouiller avec l'aide des bénévoles du village, qui sous la présidence de Paul THEUNISSEN menèrent à bien cette lourde tâche. Nous avons reçu l'aide de quelques entrepreneurs routiers travaillant dans la région. Les barres métalliques délimitant le jeu avaient été façonnées par le « marchau de

Jassogne » et les supports métalliques pour les bancs par Maurice LENOBLE.

FB : Je me souviens qu'à l'époque les récréations se déroulaient le plus souvent sur « la plaine »...

JM : Oui, il est évident que c'était une aubaine pour les écoliers de CRUPET de pouvoir s'ébattre sur ce magnifique terrain. De plus cette marmaille courant dans tous les coins a elle aussi oeuvré à la bonne finition de l'aire de jeu qui se trouvait ainsi parfaitement compactée sous les pas des élèves.

Ce jeu de balle jusqu'à son asphaltage était aussi le point de ralliement pour le grand feu. L'hiver lors des récréations nous y érigeons d'énormes bonhommes de neige et même des igloos.

Plus tard j'ai apprécié la mise en valeur de « LA PLAINE » par le « Amis de Crupet » ainsi que la construction de la splendide buvette de Crupet-Pelote. Nous avons ici à CRUPET un complexe sportif et une aire de jeux uniques dans la région par son utilité et son cachet....

CRUPET-PELOTE est donc une des plus ancienne sociétés sportives de l'Entité d'ASSESE, puisqu'on y jouait déjà à la balle au tamis vers 1920. Après avoir fait le bonheur des amateurs,

CRUPET-PELOTE s'affilia à la Fédération en 1946, sous la houlette de son premier président Jean MOREAUX, l'instituteur du village. En 1947, elle rejoint l'Entente de DINANT et dispute, la même année, le premier championnat de Division I Régionale. L'équipe phare de CRUPET ne cessera d'évoluer en Division I et ne terminera pas moins de neuf fois deuxième du championnat (était-ce une équipe de « Poulidor » ?). En 1969, la formation accède enfin en catégorie « Promotion » qu'elle ne quittera que pendant un entracte vite oublié de 1972 à 1974.

Plusieurs présidents dévoués et dynamiques se sont succédé : Jean MOREAUX, Paul THEUNISSEN, Alfred RHENOTTE, André MOREAUX et pendant plus de vingt-cinq ans Lucien LECLERE dont les efforts incessants seront récompensés par deux titres de Champion de Belgique et une montée parmi l'élite nationale en 1983. André MOREAUX a repris le flambeau en 1991.

CRUPET-PELOTE champion de Belgique en 1983 accède donc à la Division III Supérieure en 1984. Après avoir remporté la Coupe du Roi le 4/7/87 CRUPET-PELOTE est sacré Champion de Belgique pour la deuxième fois en quatre ans et monte en Division II Supérieure en 1988.

Enfin le petit village de CRUPET accède en Division I Supérieure en 1992. Même s'il ne s'agit « que » de la Balle Pelote, il n'empêche que cela consacre les efforts incessants d'un club qui n'a jamais voulu stagner aux bas échelons. Ce jour d'août 1992, le champagne coula à flots et un tour d'honneur du village fut organisé à l'initiative du brasseur Joseph THERASSE. Sur son camion l'équipe suivante entourait le président d'honneur Lucien LECLERE et le président André MOREAUX : Philippe MONMART, Eric FALLAIS, Joël CREPIN, Didier JOARIS, Yves DIDION, Jacques GODART.

Les années suivantes CRUPET-PELOTE a soufflé le chaud et le froid. L'équipe redescend en Division II Supérieure en 1997.

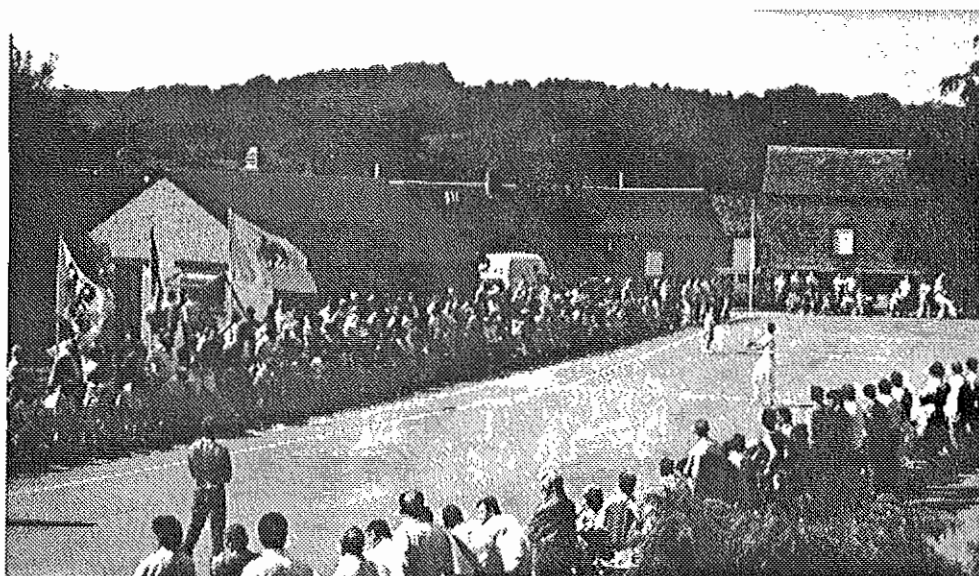


Photo F. Bernier

LES FOUS DU FOOT...

En 1989, le Standard Club Crupet fêtait ses vingt années d'existence. En fait, on peut même écrire qu'il aurait pu compter un an de plus, s'il n'y avait eu cette douloureuse coupure du championnat 1985-1986 qui faillit hypothéquer ses chances de survie. Mais soyons justes, ne comptabilisons que les championnats effectivement disputés qui nous amènent aux vingt années précitées.

Si vous croyez qu'il est simple de gérer un cercle sportif et, plus particulièrement un club de football, détrompez-vous ! Le spectateur, qu'il soit neutre, intéressé ou passionné, ne voit qu'un aspect du spectacle (quand il existe), mais le décor et les coulisses comportent bon nombre d'embûches et de pénibles décisions qui nécessitent une abnégation de tous les instants et ne procurent souvent que quolibets faciles et peu réfléchis.



● Quelques valeureux « comitards » : Marcel Gillet, Freddy Dahandschutter, Marcel Laloux, Raymond Leyder, Léopold Chillade et Jules Haquenne (+).

Oui, il en fallut du courage à cette bande de dévoués mordus du ballon rond pour mettre sur pied un club qu'ils savaient d'avance exposé aux rafales incessantes de la tempête secouant sans relâche nos équipes régionales.



● Une fameuse équipe, avec notamment, Jean Nicolay (keeper), « Popeye » Piters (2° accroupi à droite) et Robert Waseige (1° debout à droite) lors d'un Grand Prix Leclère.

L'histoire débute au cours de l'année 1967 au café « L'A-péro » où le tenancier, Willy Theunissen, crée avec quelques condisciples, sans doute par goût de l'amitié et de l'amusement, une équipe corporative baptisée « Apéro Club Celtic ». Certes, la démarche n'est pas encore très sérieuse, on rigole entre copains, on fête victoires et défaites dans la même allégresse, puis on oublie le résultat en attendant la prochaine virée...

Pourtant, à la fin de cette expérience débonnaire, le virus a surpris quelques fanatiques et l'idée n'apparaît, finalement, pas si folle... Pensez, des joueurs, cela ne doit pas être trop compliqué à rassembler, si on tentait l'expérience... ? La légende rapporte que la décision de la création d'un club fut prise dans un café de Huy au retour d'un match, bien arrosé, d'un grand club liégeois... Mais cela n'est sans doute que pure invention... Les crupétois n'ont jamais fait halte dans le moindre caboulot au retour de Sclessin !

Plusieurs joueurs, originaires de Crupet ou assimilés, foulent le gazon des clubs avoisinants, il paraît pensable de les ramener au bercail car ces brebis égarées sont loin d'être galeuses...

Il nous serait pénible de vous dire qui entraîna l'autre dans l'aventure et, peut-être, n'est-ce finalement qu'une aspiration collective soudant les novateurs qui les encourage à former ce comité. Il sera composé, au départ, de gens emplis de l'enthousiasme spontané de « jeunes trentenaires » avides de retrouver la fraîcheur de leurs quinze ans et d'autres, à peine plus âgés, déjà aguerris à la formation de groupements divers. C'est ainsi que Willy Theunissen, Roland Lambotte, Francis Moreaux, Marcel Laloux, Michel Mottart et Pierrot Quevrain côtoieront Henri Warnon, Freddy Dehandschutter, Jules Haquenne et Edmond Frand, dans une première mouture du comité. On se réunit à la hâte, mais sans précipitation car, s'il est urgent de s'inscrire à l'« Union belge », il est tout autant inutile de brûler les étapes qui s'avéreront peut-être essentielles dans l'avenir...

Crupet, vous le savez, n'est fait que de collines, vallons et bosquets. Diable ! Comment trouver un terrain approprié à la pratique du football, sport qui, s'il est parfois joué dans de véritables « champs de patates », nécessite toutefois un minimum d'uniformité. Il y eut bien naguère quelques énergumènes qui taquinèrent la sphère en cuir du côté de l'« Intercommunale », mais ces temps sont révolus et jamais la société bruxelloise n'acceptera de vendre ou même de prêter un pouce carré de ses propriétés... Alors, que faire ? Bah, à la guerre comme à la guerre ! Il existe aux abords de la « Ferme des Loges » un lopin de terre boisé que Frédéric, dit Freddy, accepte de céder, mais le travail n'y manque pas ! Tant pis, on se serra les coudes et les week-ends seront mis à profit pour aménager des installations convenables. Tous jurent de mettre la main à la pâte et bientôt, vestiaires, buvette et terrain seront « fit and well », comme on dit là-bas. Notons au passage que le terrain, par sa perméabilité naturelle et les premiers bâtiments, par leur confort, feront longtemps la fierté du club, la plupart des cercles voisins se limitant souvent au célèbre « wagon » pour tout vestiaire.

Il faut à présent créer une assise structurée, qui aidera le nouveau-né à grandir dans un entourage strict et ordonné, car le temps de l'improvisation est révolu, l'heure est aux choses sérieuses ! Henri Warnon aura ainsi l'honneur de devenir le premier président, Michel Mottart, l'instituteur, sera tout naturellement désigné « secrétaire - correspondant qualifié » du club et Marcel Laloux, en comptable averti, se verra confier les cordons de la bourse. « Rilévans l'tronc ! », s'écrie-t-il (NDLR : un tronc était déposé au café l'Apéro et faisait honteusement concurrence à St Antoine). « Cinq cints francs, à pwin-ne... Ça c'mince bin ! » Afin de palier l'éventuelle absence du président, deux postes (!) sont réservés à la vice-présidence et attribués à Freddy Dehandschutter et Edmond Frand. Enfin, tous décident de solliciter le parrainage de Lucien Leclère qui acceptera la présidence d'honneur.

Les pions sont en place, restent quelques détails d'importance : comment nommer ce nouveau club ? Quelles couleurs adopter ? La majorité de ces baroudeurs sportifs est fanatique du club de Sclessin, on baptisera donc ce petit frère « Standard Club Crupet » (NDLR : avec l'autorisation exceptionnelle du Standard de Liège) ; quant aux couleurs, elles vont de soi ! Mais un organisme sportif sérieux se doit aussi de posséder un responsable technique, Roland Lambotte, le plus routinier des joueurs, assumera la fonction d'entraîneur, tout en demeurant joueur à part entière.



● L'inauguration en présence de Jean Nicolay...

Rapidement, le cercle des responsables s'agrandit et accueille Marcel Houbion, Léopold Chiliade (qui, plus tard, deviendra trésorier et ensuite président), Robert Pirard, Raymond Leyder (qui assurera le secrétariat de nombreuses années par la suite) et Albert Rhénotte. Mais le comité constate rapidement l'étroitesse du noyau et se voit dans l'obligation de recruter sans tarder les affiliés qui lui font défaut. Contact est pris avec les clubs voisins et l'on envisage d'embrigader neuf joueurs de

Durnal, quatre d'Assesse (dont deux crupétois), un d'Yvoir (Freddy Laschet, qui deviendra président beaucoup plus tard), deux de Lustin, un de Godinne (Entente Mosane) et un de Namur. L'entraîneur estimant son noyau « senior » suffisamment étoffé, les « comitards » s'attachent alors à



● Le discours inaugural du premier Président, Henri Warnon.

comptabiliser les quelques « gamins » susceptibles de jouer au football et les affilient (NDLR : chose faite et sans doute en vue de les aguerrir, ils seront prêtés à Durnal qui les restituera lors de la création d'une équipe « cadets » lors de la saison 1969-1970). Force est donc de constater que, tout comme aujourd'hui, le problème de la relève est d'actualité dès les premiers balbutiements du club.

Les contacts avec l'« Union belge » se décanent et le matricule du club (7.204) parvient au secrétariat comme une bouffée d'oxygène : le Standard Club Crupet existe enfin officiellement ! Le championnat 1968-1969 débutera bientôt et le S.C. Crupet le disputera, hors classement, en division provinciale III « spéciale » (NDLR : championnat des réserves que Crupet remportera d'ailleurs haut la main, mais officieusement, puisque hors classement).

Mais avant ce grand départ, une inauguration officielle s'impose. D'abord prévue le 3 août 1968, elle se tient finalement le 31 août. L'émotion est grande lors de la partie académique comprenant les discours habituels et la bénédiction des installations, mais, que dire de cet instant historique où le ballon est mis en jeu contre les rivaux durnaliens : le Standard Club Crupet a définitivement pris son envol ...!

Tout ceci peut sans doute paraître insignifiant à l'heure actuelle, mais les hommes qui ont fondé le S.C. Crupet ont vécu cette année 1968 dans l'enthousiasme passionné de ceux qui vont au devant de l'inconnu dans l'espoir d'aboutir coûte que coûte au but recherché.

Nous ne voudrions terminer cette évocation sans citer une anecdote vécue lors d'une rencontre dominicale.



● Un terrain en pente, mais d'excellente qualité...

Alors qu'il arpente la ligne en temps que juge de touche, un gamin un peu rebondi, gardien de but des scolaires, se fait interpeller par un spectateur :

« Combin n'avez pris au matin ? »

- Dîtes ! Répond le gamin résigné.

- Et bin, s'imisce le père du garçon, par ailleurs échevin du village, c'est nin co vos qu'irè remplacé Piot au Standard ! »

La réplique du rejeton fuse aussi sec :

« Et vos Pa, vos n'remplacerez jamais Leburton au gouvernemin ! »

C'était hier, une des nombreuses histoires innocentes vécues au cœur d'un club bien sympathique...

T.B.

Photos : Coll. M. LALOUX

EN GUISE DE CONCLUSION...

Après une décennie d'existence, il nous a semblé opportun de tourner un regard rétrospectif vers ces dix années de « Crup'Echos ».

En effet, c'est en 1986 que germa l'idée d'une revue locale trimestrielle qui reprendrait les informations, les dates et les comptes-rendus des activités crupétoises, agrémentés de quelques articles, illustrations ou poèmes originaux. Nous vous en avons présenté aujourd'hui le quarantième numéro.

Ce projet comportait certains risques et d'aucuns ne lui accordaient que peu d'avenir lors de sa naissance en décembre 1986. Et pourtant, si le cours des années a vu, malheureusement, disparaître certains groupements ou d'autres, plus logiquement, se transformer, « Crup'Echos » n'a jamais failli à la mission qu'il s'était fixée, à savoir le rassemblement écrit de l'activité du village.

Bien sûr, si, au départ, l'intention des pionniers consistait en la réunion ponctuelle et modestement « littéraire » d'un représentant de chaque comité du village, celle-ci a inévitablement mué au cours du temps. Aujourd'hui, « Crup'Echos » rassemble, chaque trimestre, quelques acharnés qui veulent réussir la gageure de faire survivre un comité de rédaction sur les bases du forum originel dont il a d'ailleurs voulu garder le nom en mémoire de Jean MOREAUX, l'instigateur de cette initiative.

Le cheminement de « Crup'Echos » au cours cette décennie a été, le plus souvent, régulier dans la promotion et le rapport des activités locales, ce qui ne fut pas toujours aisé. Cette régularité, presque constante, de parution de notre revue, nous la devons sans doute essentiellement à nos annonceurs car, sans eux, il eût été même impensable d'en éditer un seul exemplaire. Pendant ces dix ans, ces commerçants désintéressés nous sont restés fidèles et d'autres nous ont rejoints, sans hésitation et sans le souci véritable de retombées quelconques. Simplement, parce qu'ils croyaient et croient toujours en cette revue. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre sincère gratitude.

Nous serions bien ingrats d'omettre dans ces quelques lignes nos fidèles lecteurs. Toute publication, même sans prétentions comme la nôtre, ne peut vivre sans un retour de ceux qui parcourent ses pages. Quel découragement nous aurait gagnés si votre indifférence eût été le reflet de nos modestes efforts ! Au contraire, votre interrogation face à une sortie quelque peu tardive et vos remarques coutumières et pertinentes nous ont encouragés et guidés tandis que vos dons répétés nous renforçaient dans notre volonté de toujours mieux faire.

Le but de ce numéro spécial n'était pas de dévoiler des articles et rubriques originaux, mais bien de retranscrire une sélection des meilleures pages retraçant les dix ans de notre revue locale. Cette sélection, arbitraire peut-être, mais mûrie avec quelques « décrypteurs » assidus et extérieurs au forum, nous a permis de présenter aujourd'hui un éventail large et représentatif de dix années de vie crupétoise. Enrobées de recherches historiques, architecturales, techniques ou de fragments anecdotiques, ces pages feront peut-être un jour partie de la mémoire collective de notre cher Crupet, désormais reconnu comme « un des plus beaux Villages de Wallonie ».

Notre espoir est que ce recueil devienne, au même titre que notre plaquette « Crupet, sur les traces de Joseph Collot » éditée en 1988, une référence incontournable de notre somptueux héritage local.

Merci de votre fidélité et..., à dans dix ans !

Le Forum,
décembre 1996.

Réalisé avec la collaboration de
l'Association Culture Sport Tourisme d'Assesse



Ci bia tîmps-là èst passè nos nè l'vièrans pus,
On-z-a ieû l'pousse o l'mwin po bin vikè,
Mins tot l'monde a dispinsè sins comptè.
C'èst bin là l'cause qu'on-z-a l'crîse audjoûrdu ;

Mins i gn-a toti on payis po sauvès l'ôte,
Asteûre nos-èstans visitès pa lès tourisses,
Is trouvenut tot-à faît bia,
Is dijèt tortos c'èst li p'tite Suisse.

I g n'a co dèz bons rèstaurants,
Bin prôpes, bin nèts, vos p'loz lodji.
Dj'a co brâmint à racontè
Su totes nos vîyès vîzerîyes

Mins vos dîroz c'è-st-assèz,
Li rèsse, c'èst totès bièstrîyes...

Joseph COLLOT